ÉLECTIONS 2 2 2 9

SOMMAIRE

NOS REVENDICATIONS
THÉMATIQUE 1 : Enfance3
THÉMATIQUE 2 : Enseignement obligatoire5
THÉMATIQUE 3 : Culture 7
THÉMATIQUE 4 : Logement8
THÉMATIQUE 5 : Santé12
THÉMATIQUE 6 : Mobilité15
THÉMATIQUE 7 : Energie17
THÉMATIQUE 8 : Jeunesse19
THÉMATIQUE 9 : Formation21
THÉMATIQUE 10 : Emploi
THÉMATIQUE 11 : Europe25

I E M O R A N D U M

ans la perspective des prochaines élections régionales, le MOC a identifié 10 thématiques, de compétence régionale et communautaire, pour lesquelles il souhaite soumettre ses revendications aux partis politiques démocratiques représentés dans les Parlements régionaux, ainsi qu'aux partenaires des futures coalitions qui seront formées en vue de gouverner en Région Wallonne, en Région Bruxelloise et en Communauté Française.

Ces revendications figurent dans la suite de ce document, accompagnées de considérations plus générales et de priorités sur lesquelles le Mouvement a invité chaque parti à se prononcer.

Leurs réponses seront présentées au grand public par l'intermédiaire d'un journal qui sera diffusé en Wallonie et à Bruxelles d'ici le 7 juin 2009.

En ce qui concerne les élections européennes, une fiche, qui figure également en fin de ce document, reprend de façon détaillée ce que le Mouvement estime être les principaux enjeux du prochain Parlement européen, et le point de vue qu'il défend à ce propos.

• L'articulation entre Régions et Communauté

Pour ce qui est du niveau régional et communautaire, le MOC tient d'abord à réaffirmer son attachement au maintien d'une structure basée sur deux régions et deux communautés, chacune étant chargée de compétences claires, mais tout en réclamant une plus grande coopération entre ces niveaux de pouvoir en vue d'une meilleure efficacité des politiques menées (voir motion du MOC sur la question institutionnelle, adoptée par le Conseil Central du 18 décembre 2008 : le MOC affirme la nécessité de conforter la solidarité entre les deux Régions et de développer davantage les coopérations entre les entités Wallonne, Bruxelloise et Francophone).

A cet égard, le MOC souhaite vivement que le système mis en place de « double casquette » soit prolongé, avec des Ministres régionaux wallons et bruxellois (y compris les Ministres Présidents) formant le Gouvernement de la Communauté française.

• Une gestion publique à la hauteur des défis

Il plaide par ailleurs pour **l'amélioration de la gestion publique des institutions régionales et communautaires,** à la fois par la mise en place d'une gouvernance plus transparente

et plus rigoureuse, et par le développement d'une véritable culture de l'évaluation des politiques publiques.

Trop souvent, on a le sentiment ou on fait le constat, particulièrement en Wallonie, d'une multiplication de structures publiques ou parapubliques qui gagneraient beaucoup à être harmonisées et surtout rationalisées.

• Des moyens budgétaires maîtrisés

De même, sur le plan budgétaire, et tenant compte particulièrement de l'inconnue quant à l'évolution future de la situation économique et sociale, il nous paraît nécessaire de mettre en oeuvre un pilotage beaucoup plus strict des dépenses et des recettes des Régions et Communautés, pour éviter que des mesures dont l'impact budgétaire n'est pas suffisamment évalué ne viennent grever de façon inconsidérée les comptes dans les années qui viennent.

Le MOC plaide aussi, tenant compte des moyens limités des régions et communautés, et des besoins collectifs de plus en plus importants (accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, accueil de l'enfance, logement, rénovation de bâtiments publics, transport public, etc.) auxquels elles seront confrontées, pour que, en cas de nouvelles mesures d'allègement fiscal, un débat public soit organisé et donne lieu à des décisions politiques sur les compensations à trouver en termes de ressources nouvelles pour le budget public : une piste pourrait être, à cet égard, de réclamer du niveau fédéral la mise en oeuvre d'une péréquation cadastrale (la dernière révision des revenus cadastraux date en Belgique de 1981, sur la base des revenus de 1975!).

• Un plan d'aménagement du territoire

Dans le même souci de cohérence, le MOC estime qu'il est urgent de procéder à une évaluation sérieuse du Schéma de Développement de l'Espace Régional en Wallonie (voire des plans de secteur), ceci afin de remettre à plat un vrai plan cohérent et durable d'aménagement du territoire: les évolutions de ces dernières années donnent plutôt le sentiment d'une forme de « navigation à vue », avec des décisions au coup par coup qui sont davantage inspirées par des considérations « politiques » (non pas dans le sens de l'intérêt collectif mais plutôt de la défense d'intérêts catégoriels), voire par des visées électoralistes.



• La démocratie sociale et culturelle

Le MOC souhaite également réaffirmer l'importance de développer à la fois la concertation sociale (à cet égard, il se réjouit de la création du Conseil Economique et Social de la Communauté française) et la participation citoyenne et associative, permettant le débat et l'expression des mouvements et associations.

La démocratie ne peut en aucun cas se limiter au scrutin électoral et à la composition des assemblées; pour être vivante, elle a besoin de s'appuyer sur la démocratie sociale et économique, dans laquelle les partenaires sociaux jouent le rôle central, et sur la démocratie culturelle et participative, basée sur les citoyens et la société civile organisée.

Pour favoriser et encourager cet engagement associatif, et permettre aux citoyens de se mobiliser sur des projets à dimension sociale ou culturelle, le MOC demande aux pouvoirs publics régionaux et communautaires d'apporter leur soutien à l'action bénévole et volontaire (formation, sécurité juridique, droits culturels, congé citoyenneté, etc.).

• La charte associative

Le MOC exprime sa satisfaction quant à l'aboutissement législatif de la Charte Associative. Cette charte, qui avait fait l'objet d'un engagement très ferme et très détaillé des différents gouvernements dans leurs accords de majorité, sous l'appellation de « Pacte associatif », devrait permettre d'assurer une meilleure complémentarité entre les initiatives associatives et publiques, l'égalité de traitement entre les différents prestataires et la différenciation entre les rôles de régulateur et d'opérateurs. Un enjeu essentiel sera à l'avenir de faire en sorte que cette Charte soit effectivement appliquée sur le terrain local, dans les communes mais aussi au niveau des provinces: les futurs gouvernements des régions et communautés devraient s'y engager en prévoyant les dispositions nécessaires pour rendre cette « traduction locale » obligatoire.

• L'enseignement

Le MOC salue également l'adoption par la Communauté française d'un projet de décret sur la mise en place de structures intermédiaires de pilotage de l'enseignement qualifiant. Si le projet reste modeste dans ses objectifs et son champ de compétence, il n'en est pas moins le signe politique majeur d'une volonté de responsabiliser collectivement les acteurs de l'enseignement ainsi que les partenaires de l'école, en encourageant les établissements à se donner des objectifs de progrès et de réussite pour l'ensemble des jeunes de leur territoire ou « bassin ». La tâche du prochain Gouvernement et du prochain Parlement de la Communauté française sera d'aider au développement et à l'élargissement de cette dynamique, en lui octroyant les moyens nécessaires mais aussi en organisant une évaluation systématique de ses résultats.

Plus globalement, le MOC estime qu'une des priorités du prochain Gouvernement de la Communauté française devra être de mettre à plat la structuration, l'organisation, les objectifs et les moyens de l'enseignement technique et professionnel, en vue de dessiner les contours d'un enseignement qualifiant attractif et de qualité.

Pour ce qui concerne l'enseignement non-obligatoire, le MOC regrette l'absence de débat public et d'élaboration d'un vrai projet de société en matière d'enseignement supérieur. Les évolutions récentes dans le paysage des Hautes Ecoles comme des Universités semblent se faire sans qu'il y ait un réel pilotage de la part du pouvoir public, qui s'appuierait sur des objectifs et un projet clair et cohérent (démocratisation, accessibilité, proximité, partenariats internationaux, articulation entre recherche et enseignement, etc.); au contraire, on a le sentiment que les motivations des restructurations de l'enseignement supérieur ont été, soit exclusivement d'ordre financier, soit liées à des obligations européennes vécues comme des contraintes imposées de l'extérieur sans réflexion de fond. Le MOC attend du prochain Gouvernement de la Communauté française qu'il initie un débat public et citoyen sur le devenir de notre enseignement supérieur, en vue de poursuivre un projet cohérent qui tienne compte, bien entendu, des obligations du Traité de Bologne mais également des spécificités de notre communauté et de ses attentes sur le plan social.

• Développement durable

Enfin, le MOC tient à mettre en évidence que les politiques dont sont responsables les entités fédérées concernent précisément des compétences qui sont de la plus haute importance en matière de développement durable et de mise en oeuvre d'un autre modèle de production et de consommation, dont la crise actuelle démontre largement l'urgence. Les choix politiques qui seront faits, en matière d'accueil de l'enfance et de soutien aux personnes âgées, de logement et de mobilité, de formation professionnelle et d'enseignement obligatoire, pour ne citer que ces exemples, seront cruciaux pour l'avenir de nos régions et de leurs habitants, mais aussi, à notre échelle et parce que nous ne vivons pas seuls, pour l'avenir de la planète et le bien-être des futures générations.

• L'Europe sociale

Il en va évidemment, et a fortiori, de même sur le plan européen: la construction d'un modèle social, intégrant une économie encadrée sur le plan social et environnemental, et des pouvoirs publics investis d'un rôle majeur de régulation, est plus que jamais le projet que doit défendre l'Europe, au sein de ses frontières et dans le concert international.

NOS REVENDICATIONS AUTOUR DE 11 THEMATIQUES

THÉMATIQUE 1: ENFANCE

Toutes celles et ceux qui ont des enfants en ont fait l'expérience : concilier sa vie professionnelle (ou sa recherche active d'emploi) et l'éducation, la garde ou l'accueil de ses enfants ne se fait pas sans difficulté. Les femmes sont souvent touchées au premier chef, ce qui pose des questions essentielles d'égalité entre femmes et hommes. Mais l'enjeu concerne la société entière et interroge son évolution qui affecte d'abord les enfants : familles monoparentales, grands-parents actifs professionnellement, effritement des liens sociaux, pression professionnelle, accroissement de la précarité. Puisqu'il concerne l'ensemble de la société, l'accueil de l'enfant appelle une responsabilité collective des pouvoirs publics.

Un certain nombre de réponses sont avancées. Certaines sont à promouvoir (le Maribel social, un meilleur financement du secteur de l'accueil, l'augmentation du taux de couverture, l'extension et la professionnalisation de l'Accueil Temps Libre...). Ces réponses, qui touchent différents niveaux de pouvoirs, ne sont pas toujours coordonnées entre elles et, par ailleurs, ne répondent pas toujours à des exigences de qualité en matière de statuts des travailleurs/travailleuses. Mais d'autres réponses, comme l'extension des titres-services à la garde d'enfants à domicile, sont à rejeter car elles risquent de déstructurer à terme l'ensemble des structures non-marchandes d'accueil de l'enfance. Le Mouvement ouvrier chrétien souhaite que des solutions collectives, de qualité et accessibles à toutes les familles, soient mises en place pour répondre aux besoins nouveaux; des solutions basées sur la solidarité entre les personnes et garantissant le bienêtre et l'épanouissement des enfants.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

De façon générale, le MOC encourage toute mesure visant à garantir le droit pour chaque enfant à un accueil durable et de qualité et ce quels que soient son état de santé et la situation économique, administrative (y compris les sans papiers) et géographique de ses parents.

- La création de structures collectives offrant un accueil multiple, ce qui doit permettre d'assurer la viabilité des structures pour l'accueil flexible ou d'urgence en les adossant à des structures d'accueil extrascolaire « classique ».
- La pérennité des moyens du FESC. Il est primordial que les structures d'accueil actuellement financées par le FESC continuent à bénéficier des moyens octroyés, et que d'autres services puissent être créés. Comme prévu, il est important que la communautarisation du FESC s'accompagne de la mise en place d'un organe de gestion composé aussi de représentant-e-s des organisations familiales comme c'est le cas actuellement au niveau fédéral, à côté de représentants des partenaires sociaux interprofessionnels et de représentants du terrain (fédérations d'employeurs et représentants des travailleurs du secteur).
- Envisager toutes les formules possibles pour financer les haltes-garderie qui constituent une forme intéressante de réponse aux besoins nouveaux des familles et aux objectifs de proximité et d'égalité des chances. Il faut rappeler que les formules d'accueil atypique développées par les haltes-garderies restent exclues des critères ONE.
- Un objectif à atteindre de 10.000 nouvelles places d'accueil dans un délai le plus court possible, tout en effectuant un rééquilibrage entre les sous-régions. Il y a en effet des pénuries de places assez aiguës dans certaines zones, surtout dans le Hainaut et à Bruxelles. Pour Bruxelles, il est primordial de développer des places d'accueil supplémentaires, notamment pour les personnes en processus d'insertion sociale. Ces places doivent répondre aux exigences de qualité, tant dans les conditions d'accueil que dans les statuts qu'elles offrent aux travailleurs/euses.
- La revalorisation des barèmes des travailleurs du secteur (sous peine de pénurie de personnel),
 l'harmonisation de leur statut (car ils bénéficient

- actuellement de salaires différents selon les sources de financement : ONE, ACS, FESC,...), la reconnaissance de leurs acquis et de leur expérience et la valorisation de la formation initiale des puéricultrices
- Un statut complet de travailleur salarié pour les accueillantes d'enfants conventionnées, avec un niveau barémique au moins aligné sur celui de la puéricultrice et qui tient compte du métier spécifique d'accueillante à domicile, ainsi que la reconnaissance de leur formation initiale et continuée comme formations qualifiantes. Ainsi, les accueillantes bénéficieront des mêmes protections (sécurité sociale, droit du travail, etc.) que les autres travailleurs du secteur en Belgique.
- Des adaptations à faire dans l'ensemble du secteur pour que la participation des parents ne soit pas source de discrimination, tant par une cohérence entre organismes subventionnant qu'en mutualisant cette participation entre les crèches et les différents milieux d'accueil.
- Renforcer l'apport des consultations ONE, en leur assurant le soutien administratif et logistique nécessaire et en y dispensant une information claire et précise sur les différents modes d'accueil existants.
- La clôture de l'évaluation des dispositifs d'accueil extrascolaire et, surtout, l'augmentation des moyens consacrés à l'accueil collectif pour répondre à certaines difficultés rencontrées par les familles et par le personnel du secteur : limitation des déplacements, accueil des enfants défavorisés et des enfants handicapés, élargissement des heures d'accueil et des activités proposées, participation financière proportionnelle aux revenus des familles, statut professionnel et formation du personnel accueillant. Ceci doit se construire tant pour les moments «d'après-école» que pour les périodes de congés scolaires. Dans ce contexte, le soutien aux centres de vacances et leur développement doivent constituer un levier fort de l'accueil extrascolaire. Le soutien aux centres de vacances organisés par l'associatif ou les pouvoirs publics sera renforcé dans une logique de complémentarité (Charte associative) et le soutien à l'action des volontaires sera plus conséquent.
- Le renforcement du plan de soutien à la parentalité, et la création d'espaces de parole et d'échanges entre parents, mais surtout, en amont, permettre aux familles de mieux équilibrer temps de travail et temps parental. Qu'il s'agisse d'égalité entre femmes et hommes, d'aménagement du temps de travail ou de congé parental, il reste de nombreux efforts à faire.
- Des approches globales dans la lutte contre la pauvreté, qui prennent en considération les conséquen-

- ces spécifiques sur les enfants, tant sur leur santé que sur leur sécurité d'existence, leur scolarité et leur intégration dans la vie sociale.
- Par ailleurs, le MOC s'oppose à l'extension des titres-services à l'accueil des enfants. En plus d'être un enjeu majeur de qualité de vie, de droit des enfants, d'égalité entre les femmes et les hommes et de développement économique, l'accueil de l'enfance est aussi un domaine de solidarité : les politiques d'accueil de l'enfance doivent permettre à celles et ceux qui en ont besoin d'avoir accès à ces services en y contribuant selon leurs ressources. Or le système des titres-services est beaucoup plus cher pour la collectivité; il ne donne pas de garanties de professionnalisation et ne permet pas, dans ce domaine d'activité, d'octroyer des temps de travail suffisants pour faire bénéficier les travailleurs titres-services de contrats décents; il est «anti-social» car, par le biais de la déduction fiscale, il profite davantage à ceux qui ont des revenus plus élevés. En outre, il risque de détruire le modèle belge des services associatifs non-marchands, en ce qu'il vise à solvabiliser la demande plutôt que subventionner l'offre. Par ce mécanisme, il met les opérateurs commerciaux à but lucratif sur le même pied que les opérateurs nonmarchands. Accepter les titres-services dans l'accueil de l'enfance serait ouvrir largement la porte à la privatisation et à la marchandisation du secteur. Nous voulons au contraire soutenir la création de structures d'accueil diversifié qui répondent mieux aux besoins divers et nouveaux d'un plus grand nombre de personnes et en assurant au personnel la formation et les conditions de travail auxquelles tout travailleur a droit.
- Dans le même ordre d'idée, le MOC refuse le développement d'initiatives privées à but lucratif recherchant la clientèle la plus riche, pratiquant un tarif inaccessible pour la plupart, et «bradant» les conditions salariales et d'encadrement de leur personnel.

THÉMATIQUE 2: ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Dans le projet d'une société basée sur l'égalité, la solidarité, l'ouverture et le respect, l'école tient incontestablement une place centrale. Lieu incontournable de l'apprentissage du «vivre ensemble» et de l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires à l'autonomie et l'émancipation de chacun, l'école reste, par delà les crises, les questionnements et les changements qui la traversent, une institution sociale et démocratique fondamentale. Les enjeux sont considérables. Si l'égalité d'accès et la «gratuité» scolaire sont théoriquement assurées, notre système scolaire n'en demeure pas moins très inégalitaire, relativement inefficace et financièrement trop lourd pour de nombreuses familles. Pour le MOC, une école de service public, réellement égalitaire et émancipatrice, est un chantier largement inachevé. Un engagement collectif et des changements structurels sont nécessaires si l'on veut contrer efficacement les deux fléaux qui la menacent conjointement : sa dualisation et sa marchandisation.

POUR LA PROCHAINF LÉGISLATURE

- Le MOC rappelle sa volonté de défendre un enseignement de service public et son opposition absolue à toute forme de marchandisation et privatisation, ainsi qu'à toute tentative de le réduire à un outil d'adéquation pure de la formation des jeunes aux besoins économiques des entreprises.
- L'actuelle crise économique et les difficultés budgétaires qui vont nécessairement en découler ne peuvent servir de prétexte à des politiques de rationalisation aveugles ou d'instrumentalisation économique de certaines filières d'enseignement (principalement les filières d'enseignement qualifiant). S'il semble nécessaire d'opérer certaines formes de rationalisation et d'économie d'échelle, celles-ci doivent être menées dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, du pilotage et de la régulation du système scolaire et dans l'objectif d'en améliorer significativement l'efficacité¹ et l'équité.
- 1 Rappelons à simple titre d'exemple que les retards scolaires auraient générés à eux seuls un surcoût s'élevant à environ 44,8 millions d'euros dans le primaire et à 289,9 millions d'euros dans le secondaire (année 2005-2006), soit 5,9% du budget global de l'enseignement obligatoire.

A cet égard, le MOC affirme son souhait de voir les acteurs sociaux et économiques être davantage associés au fonctionnement de l'enseignement (via les bassins scolaires) tout en maintenant au sein des Communautés, le pilotage, la régulation et l'évaluation du système scolaire.

- Le MOC rappelle en ce sens l'actualité et la nécessaire poursuite des objectifs d'équité, d'efficacité et de qualité que l'ensemble des membres de la communauté éducative et les partenaires sociaux se sont engagés à atteindre à l'horizon 2013. Ces objectifs doivent donc guider les mesures qui seront prises sous la prochaine législature en matière d'enseignement obligatoire.
- Le MOC rappelle aussi la nécessité de s'attaquer prioritairement et efficacement aux logiques de ségrégations et d'inégalités scolaires qui délégitimisent les missions de service public de l'école et entraînent sa marchandisation. Des réformes structurelles doivent s'attaquer aux principes mêmes du fonctionnement quasi-marchand du système éducatif. Le MOC souhaite donc la mise en place d'une politique de régulation forte du marché scolaire, à un niveau intermédiaire (zones ou bassins), selon une optique de décloisonnement et de synergies (entre PO, entre réseaux, entre niveaux et filières d'enseignement) et dans une perspective de co-responsabilisation de tous les acteurs concernés dans la poursuite des objectifs définis dans la Déclaration commune de 2004.
- Cette politique de régulation par « bassins » doit prioritairement porter sur l'ensemble de l'offre d'enseignement, en inter-réseaux et en inter-niveaux, et selon des critères de non-concurrence, de complémentarité et de pertinence, eu égard au(x) contexte(s) socioéconomique(s) des régions et sous-régions. Cette régulation collective de l'offre à niveau décentralisé doit s'accompagner d'une mise à plat, d'une évaluation et d'une refonte de l'ensemble des processus d'harmonisation et de programmation de l'offre d'enseignement en vigueur en Communauté française en fonction de critères similaires. L'expérience-pilote menée en la matière sur le bassin de Charleroi doit être pérennisée, amplifiée et généralisée.
- Une politique efficace de régulation du quasi-marché scolaire et la poursuite concomitante d'une plus grande mixité socioculturelle au sein des écoles nécessite également une régulation des inscriptions. Le MOC ne souhaite pas que la révision annoncée du décret « mixité » aboutisse en fin de compte à son annulation pure et simple et à un retour de fait à la situation qui prévalait. Le MOC propose que le scénario dit de « la gestion collective des préférences », tel que proposé dans l'étude inter-universitaire sur les bassins scolaires réalisée en 2005, fasse l'objet d'un examen approfondi par la prochaine majorité.

- Le MOC souhaite l'instauration d'une réelle école du fondement, commune à tous les élèves de 6 à 14 ans.
 Cette mesure nécessite l'organisation de premiers degrés de l'enseignement réellement autonomes.
- Un pilotage efficace du système éducatif nécessite que l'autorité publique (Communauté française) se concentre sur son rôle fondamental de régulateur, définissant les missions, objectifs et niveaux de compétence à atteindre, se chargeant de leur mise en œuvre (affectation des ressources et modalités) et du pilotage global du système (fixation d'indicateurs, évaluation, remédiation). Dans cette perspective de clarification des rôles et des compétences et dans un souci d'efficacité accrue du pilotage du système éducatif, le MOC réclame que le gouvernement de la Communauté française abandonne son rôle d'opérateur d'enseignement (en retirant au Ministre sa fonction de Pouvoir Organisateur de l'enseignement de la Communauté française, et en la confiant à une structure ad hoc, à l'instar de ce qui a été fait en Communauté flamande) pour se centrer sur sa fonction, devenue de la sorte impartiale et efficace, de régulateur.
- La refondation et la revalorisation de l'enseignement qualifiant doit constituer l'une des priorités du prochain Gouvernement. C'est le chantier d'une législature au moins. Près de 50% des élèves poursuivent leur scolarité dans ce type d'enseignement au troisième degré. C'est un chantier de très grande envergure et impliquant une très large concertation. Ce n'est rien de moins que le sens, la pertinence et l'organisation globale de ce type d'enseignement qui doivent être réinterrogés en profondeur, dans son articulation avec les autres niveaux et filières d'enseignement (obligatoires et non obligatoires), avec les opérateurs de formation, dans son rapport avec les évolutions du contexte socio-économique et en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés.
- Dans ce cadre, l'enseignement en alternance doit constituer une voie de formation spécifique d'excellence réellement qualifiante et donnant accès à un contrat de travail légal et harmonisé.
- La complexité croissante du métier d'enseignant, sa nécessaire revalorisation, le renforcement de son attractivité ainsi que les défis auxquels est confronté notre système éducatif en matière d'équité et d'efficacité imposent une révision en profondeur de la formation initiale des enseignants et de leurs conditions de travail. Le MOC souhaite que soit sérieusement envisagé l'allongement de la formation initiale des enseignants à 5 ans, alliant renforcement du bagage académique, travail d'immersion dans le métier et sensibilisation accrue aux dimensions socio-politique du travail et du système éducatif.

- De même, il s'agit de promouvoir, soutenir et accompagner toutes les initiatives et expériences-pilotes susceptibles d'accroître la qualité du travail pédagogique et le soutien aux jeunes enseignants (travail en équipe, tutorat par les pairs, aménagement qualitatif des horaires, etc.).
- Dans le même sens, le MOC souhaite une harmonisation rapide des statuts permettant une plus grande mobilité des enseignants entre écoles et réseaux.
- La maîtrise de la langue de l'enseignement est une condition indispensable à la réussite scolaire. Le MOC insiste sur les nombreux efforts qui restent à faire et réclame que le système des classes passerelles pour les élèves primo-arrivants soit significativement amplifié, notamment à Bruxelles.
- L'implication des familles dans la vie de l'école et dans la scolarité des enfants est un gage de réussite. Or, cette implication est rendue parfois très problématique tant le système scolaire est devenu incompréhensible pour beaucoup à force de complexité croissante. Dix ans après leur instauration, le MOC demande donc une évaluation sérieuse du fonctionnement des conseils de participation et une politique active de soutien et d'accompagnement de tous processus et projets participatifs et de collaborations entre les écoles et les familles, notamment en milieux populaires. Dans ce cadre, toutes les initiatives visant à forger de véritables alliances éducatives en faisant de l'école de véritables « lieux de vie » ouverts sur son environnement socioculturel immédiat (écoles de devoirs, organisations de jeunesse et d'éducation permanente, centres culturels, etc.) doivent être soutenues, accompagnées et propagées.
- Concernant les enfants à besoins spécifiques, le MOC sera attentif à ce que les avancées proposées sous la précédente législature soient mises en œuvre dès la rentrée scolaire 2009. Le MOC souhaite également que des moyens humains (nursing, accompagnement spécifique) et en infrastructures (accessibilité) puissent être dégagés pour améliorer l'intégration d'enfants handicapés dans l'enseignement ordinaire.
- Dix ans après l'entrée en vigueur du décret « Mission », le MOC demande une évaluation rigoureuse de l'applicabilité des socles de compétences que les élèves sont sensés maîtriser au terme de chaque cycle.
- Le MOC demande que des dispositions soient prises pour garantir la gratuité effective de l'enseignement obligatoire, quel que soit le réseau.

THÉMATIQUE 3: CULTURE

On dit parfois que la culture coûte cher. C'est une grave erreur. Non seulement la culture crée des richesses, notamment économiques, mais elle contribue aussi à mieux vivre ensemble. Elle est même le fondement de la vie commune puisqu'elle détermine le sens que nous donnons à l'existence et la conception que nous avons du «vivre ensemble».

Comme mouvement social, le MOC défend une approche de la culture où les valeurs d'égalité et de justice sociale sont prioritaires pour que toutes et tous puissent exercer pleinement leurs droits démocratiques à la critique, à l'expression et au débat. C'est ce que nous appelons la démocratie culturelle.

L'éducation permanente, les centres culturels, les télévisions locales et la radio-télévision de service public, l'accès aux biens culturels et la pratique des arts sont autant de leviers pour y contribuer.

Dans un même souci démocratique, le Mouvement s'oppose à toute tentative de marchandisation de la culture et à une tendance trop présente à l'uniformiser.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Pour le Mouvement ouvrier chrétien, il est primordial de continuer à favoriser l'accès de tous à la culture. Nous pensons que cet accès doit passer à la fois par l'école et par la possibilité offerte à tous de se procurer des biens ou d'assister à des événements culturels. Les liens entre culture et école sont donc primordiaux. À ce sujet, le rééquipement informatique des écoles (Cyberclasse et Plan Multimédia) n'est pas suffisant à garantir un usage responsable, critique et autonome de ces technologies par les jeunes. Il doit impérativement être accompagné de programmes de formation aux TIC, et ce dès l'enseignement fondamental. Ces formations doivent s'adresser non seulement aux jeunes, mais aussi aux enseignants et aux éducateurs, dans le cadre plus général de l'indispensable éducation aux médias. À cet égard, il est souhaitable d'impliquer les organisations de jeunesse dans ce programme, en leur offrant des opportunités semblables à ce qui se fait en milieu scolaire.

- Le MOC sera particulièrement attentif à la mise en œuvre de la Charte associative. D'abord par les pouvoirs publics, régionaux et communautaires, qui l'ont signée, mais qui en oublient certains principes dans leur mode de gouvernance! Mais aussi dans les provinces et les communes : un des enjeux importants à ce stade du processus est en effet la traduction de la charte sur le terrain local. Nous observons en effet que les tensions et concurrences entre services publics et associatifs se rencontrent surtout au niveau local. Le texte adopté par le gouvernement conjoint prévoit simplement « d'encourager les pouvoirs locaux à transposer la charte». C'est insuffisant.
- Un nouveau décret sur les centres culturels est attendu depuis plusieurs années. Les lenteurs et la faiblesse de l'investissement politique à cet égard ont des effets démobilisateurs sur le secteur parce qu'elles empêchent la reconnaissance de nouveaux centres et le redéploiement des centres sur l'ensemble du territoire. Pour le MOC, il est urgent de réinvestir dans ces outils culturels et de consolider leurs liens avec le secteur associatif. En outre, ce décret doit être l'occasion de repenser des politiques culturelles coordonnées au niveau de territoires cohérents, dans le respect de la Charte associative.
- Le travail de proximité réalisé par les associations d'éducation permanente en vue de développer la citoyenneté active est primordial. D'une part, le MOC estime que l'expertise des associations d'Education permanente doit pouvoir être mise à profit, notamment d'un point de vue méthodologique, dans diverses démarches participatives mises en oeuvre à différents niveaux de pouvoir. D'autre part, le Mouvement estime que pour que ces associations puissent continuer leurs actions, il est nécessaire de leur octroyer sans tarder le financement total auquel elles ont droit dans le cadre de leur reconnaissance sous la forme de subvention traitement.
- De façon générale, le MOC réclame l'alignement des barèmes des travailleurs de tous les secteurs socioculturels sur celui des travailleurs du secteur en Région wallonne.
- Le Mouvement ouvrier chrétien demande aux Régions et aux Communautés de réclamer la restauration complète des droits au congé éducation payé, et même l'augmentation du nombre d'heures admissibles pour les formations choisies par le travailleur.
- Les télévisions locales doivent être soutenues dans l'exercice de leurs missions de service public.

Dans leur démarche de proximité, elles doivent être solidement ancrées dans le terrain local et sous-régional, et en particulier dans les dynamiques associatives de leur zone. Le système de subvention doit valoriser la production propre mais aussi définir des critères de qualité, en regard des missions de service public. Enfin, la politisation excessive des instances dirigeantes entrave trop souvent l'autonomie des rédactions et des équipes culturelles; la Communauté française doit mener, à cet égard, un travail d'évaluation des dispositions décrétales et des systèmes de sanctions du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

La RTBf est une radio-télévision de service public. Il faut donc qu'elle fasse entendre et voir sa différence avec les opérateurs commerciaux en développant davantage ses missions culturelles, d'éducation permanente et d'éducation aux médias, notamment en proposant des approches diverses des enjeux politiques, sociaux, culturels, environnementaux... Aujourd'hui, les logiques publicitaires et l'audimat pèsent trop lourdement sur les programmations. Sans tomber dans le piège de la voie sarkosienne (supprimer la pub tout de suite et surtout augmenter les parts de marché des télés privées), le MOC soutient la proposition portée par de nombreuses associations de réaliser une étude objective et scientifique sur le financement de la RTBf et la recherche de financements alternatifs à la publicité commerciale et au parrainage. D'urgence, il réclame une protection accrue des enfants face à la publicité, tant sur les chaînes publiques que commerciales.

THÉMATIQUE 4: LOGEMENT

Nous partageons la conviction que disposer d'un logement est la base de l'intégration sociale... Nous pensons qu'un logement décent et accessible constitue la condition première pour accéder aux autres droits qui font la citovenneté : droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la culture et à la consommation... Aujourd'hui, nous sommes face à un énorme paradoxe qui voit à la fois une frange très importante de la population vivre dans un logement inadapté, insalubre ou au loyer beaucoup trop élevé et à contrario un nombre important de logements inoccupés. Une politique de logement intégrant les réalités de vie actuelles (familles monoparentales, augmentation de l'espérance de vie, coût de l'énergie et des loyers,...) doit être poursuivie.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Dans la continuité de ses revendications de 2004, le MOC souhaite rappeler combien le logement est un enjeu social, culturel et économique.

Pour une augmentation et une diversification de l'offre de logements publics en fonction de l'évolution des besoins de la population

Le logement public en Belgique représente de 5 à 8 % des logements selon les régions. Dans d'autres régions voisines, on atteint des pourcentages allant jusqu'à 36 %. La Société Wallonne du Logement estime à 18 % les besoins à l'horizon 2015. Certains politiques déclarent pourtant qu'il n'est ni possible ni nécessaire d'avoir plus de logements publics. On le voit clairement, nous sommes face à des choix politiques et non pas contraints par la fatalité. Il nous semble indispensable de fixer des objectifs ambitieux et de réfléchir à toutes les initiatives possibles, originales, sensées et concertées qui permettraient de réaliser concrètement ces objectifs à moyens termes.

Dans ce cadre, pour le MOC, les deux Régions doivent fixer comme objectif d'atteindre 20 % de logements sociaux à l'horizon 2020. Une attention particulière doit être portée dans ce cadre à la création de logements adaptables.

Le défi est énorme et pourtant cela ne résoudrait pas encore les besoins de la population. Il faut dégager

d'importants moyens et agir avec volonté et fermeté afin d'augmenter l'offre et d'opérer une régulation du marché.

Il est nécessaire d'intensifier la lutte contre les logements inoccupés. Les outils mis en place par les régions doivent être efficaces et réellement contraignants. Ces taxations obligatoires doivent être effectives et contrôlées sur tout le territoire régional.

Les initiatives de réquisitions douces mises en place par, notamment, des acteurs privés associatifs comme les AIS en Wallonie doivent être davantage financées. Plus particulièrement en Région bruxelloise, devrait être rendue obligatoire la réaffectation d'au moins 80% des immeubles et surtout des bureaux vides par du logement.

En Wallonie, le Programme Exceptionnel d'Investissement doit être réalisé de manière beaucoup plus intensive. De plus, ce PEI reste largement insuffisant et très complexe. La mise en place d'un nouveau plan d'investissement devra être rapidement programmée car beaucoup de logements hors PEI sont à rénover, eux aussi.

L'obligation de création de 10% de logements publics en Wallonie va dans le bon sens. Il serait maintenant intéressant de mettre en place un système de cliquet qui pénalise plus fortement les communes qui sont en dessous et favorise celles qui sont au dessus du seuil de 10% (afin d'éviter qu'elles ne s'arrêtent à ce niveau alors que l'objectif est d'atteindre 20% voire plus dans les années à venir).

Enfin, il faut favoriser l'acquisition de logement notamment par la valorisation des systèmes d'épargne collective solidaire (système de type tontine qui permet à chaque membre de cotiser dans un pot commun, qu'il peut activer lorsqu'il souhaite acheter une maison).

Ces projets nécessaires et ambitieux peuvent être des atouts en matière de relance économique porteuse d'emplois, de justice sociale et de protection de l'environnement.

Pour une politique de logement locatif

Permettre la mise en œuvre des programmes d'augmentation de l'offre et pour gérer le parc locatif public, les SLSP et SISP² doivent être mieux financées de telle sorte qu'elles puissent répondre aux nombreux projets. De même, elles doivent percevoir des financements qui leur permettent de maintenir en état les logements. Elles doivent pouvoir renforcer l'accompagnement social des locataires. Elles doivent enfin disposer de moyens suffisants à leur fonctionnement sans devoir sélectionner les populations les plus « rentables » au risque de

2 Société immobilière de service public (Bruxelles)

laisser les personnes les plus en difficulté de logement sans solutions.

Dans le logement privé conventionné, le travail indispensable des AIS doit être valorisé et leur spécificité propre d'accompagnement social doit être reconnue.

A Bruxelles, il faut élargir l'allocation-loyer à l'ensemble du logement public locatif. Ce projet a été mis en place mais uniquement pour les logements communaux qui représentent 2% des 10% de logements publics bruxellois. Afin de répondre aux difficultés cruciales du logement, ce projet doit être étendu à tous les types de logement.

En attendant la mise en place d'une politique d'encadrement des loyers, l'introduction d'un système d'allocation-loyer dans le secteur privé devrait être tentée à titre expérimental. Elle serait toutefois réservée aux propriétaires qui accepteraient de limiter leur loyer par conventionnement pour éviter tout effet d'aubaine susceptible d'entraîner une hausse généralisée des loyers privés.

Enfin, pour réaliser un réel encadrement des loyers, il est essentiel de réintroduire des commissions paritaires locatives³ (locataires et propriétaires).

Pour une politique de logement solidaire, intergénérationnel et adapté

Les modes de vie évoluent, les besoins en logement également. Il faut inciter la mise en œuvre de projets innovants et alternatifs notamment par la création de quartiers solidaires, d'habitats groupés, de logement « kangourou »⁴. De même, il est urgent d'augmenter l'offre de logements « de trasi t» pour répondre à de trop nombreuses situations d'urgence.

L'habitat intergénérationnel incarne de manière emblématique les vertus d'une formule « gagnant-gagnant » qui voit l'ensemble des parties (ici, le propriétaire âgé, le jeune ménage, le pouvoir public) tirer profit ensemble du dispositif mis en place.

Toutes ces initiatives exigent une politique urgente d'individualisation des droits par la suppression pure et simple du statut de cohabitant.

³ Projets pilotes à Bruxelles, Charleroi et Gand en 2006 en vue de développer une médiation et une concertation dans le règlement de conflits locatifs et de réfléchir à l'élaboration d'une grille de référence de loyer.

⁴ Logement intergénérationnel solidaire implanté principalement dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et en Australie.

10

Les nouveaux logements doivent, dans la mesure du possible, être construits selon le concept « adaptable ⁵» afin de répondre aux spécificités de la population : logement accessible aux personnes à mobilité réduite, logements modulables, adaptés aux familles monoparentales, au système de garde alternée, aux familles nombreuses, familles recomposées, ainsi qu'aux personnes isolées.

Afin d'aider les personnes en perte d'autonomie qui souhaitent rester à leur domicile, il est important de soutenir les services d'aides et de soins à domicile salariés, développer des gardes de nuit, des centres d'accueil de jour...

Pour une politique de logement intégrée

Le logement est une politique transversale s'inscrivant au cœur de la réalité sociale, urbanistique et environnementale. La politique du logement doit se décliner au sein de l'action sociale et agir en cohérence avec la politique de mobilité, d'accès aux équipements et aux espaces publics. Les manquements en matière d'équipement ou de mobilité ne peuvent servir d'alibi face à l'immobilisme de certaines communes dans la création de logements sociaux mais doivent être intégrés à la réflexion pour le bien des personnes et des collectivités.

Pour une politique qui intègre l'habitat mobile

L'habitat mobile est une forme d'habitation adaptée aux réalités sociales et culturelles des gens du voyage. C'est pourquoi, la politique du logement (en Région Wallonne) doit intégrer ces réalités et prendre des mesures qui permettent à la fois le respect des différences culturelles et une meilleure intégration citoyenne. Pour réaliser ces objectifs, il faut non seulement reconnaître la caravane comme logement mais aussi prendre des dispositions tant pour l'organisation du séjour temporaire que pour l'aménagement de terrains de séjour. Cela nécessite également un encouragement aux communes, de la part de la Région à appliquer des dispositions telles que l'aménagement de terrains et l'inscription dans le registre de la population ainsi qu'une bonne information de ces communes des différentes réglementations.

En attendant la prise de dispositions sur ces matières, un moratoire sur les expulsions devrait être décrété. Pour mener à bien cette politique, il nous semble important de mener une politique concertée avec l'ensemble des partenaires concernés: les gens du voyage eux-mêmes, les pouvoirs publics locaux et le monde associatif.

Pour une politique d'économie d'énergie

Lancer un programme de rénovation énergétique des logements publics (isolation des toits, des murs, production d'énergie...) en recourant notamment au mécanisme du tiers-investisseur.

Recourir à des critères de performance énergétique dans un potentiel calcul d'encadrement des loyers.

Avoir une réflexion urbanistique écologique lors de la construction de nouveaux logements (condensation des logements, densification des espaces urbains,...).

Développer des mécanismes d'aides de type progressif pour l'ensemble de la population, et pas principalement pour les classes moyennes supérieures. Ces initiatives ne doivent pas uniquement viser les logements inoccupés.

Proposer des incitants aux propriétaires bailleurs (qu'ils soient privés ou publics) afin qu'ils isolent correctement leur(s) logement(s) et favorisent les économies d'énergie. Les locataires doivent pouvoir également bénéficier de mesures améliorant les économies d'énergie tout en insistant sur la responsabilisation première du propriétaire dans ce domaine.

Les primes, notamment pour l'installation de panneaux photovoltaïques, doivent être octroyées après la réalisation d'un audit énergétique afin d'éviter des effets improductifs en matière de protection de l'environnement.

Pour une politique foncière régulée

Les pouvoirs publics doivent jouer pleinement leur rôle de régulateur et utiliser au mieux les parcelles à bâtir (équipements, taxation des plus-values lors de modification du plan de secteur,...).

Tout comme en Flandre, la mise en place de « charges urbanistiques sociales » dans les projets immobiliers doit être étudiée (par exemple : Exiger de créer du logement d'insertion, du logement social dans des projets de complexes de logements privés).

Outre l'intérêt d'obliger le marché à répondre à l'objectif d'accès au logement, ce type de propositions permettrait une mixité sociale réelle, surtout si on la rend contraignante dans les communes à faible densité de logement social.

⁵ Le logement adaptable ou modulable est un logement utilisable par des personnes à mobilité réduite, grâce à des travaux simples, ne touchant ni aux structures, ni aux gaines et réseaux communs, des bâtiments et sans diminuer le nombre de pièces principales.

Pour une politique concertée

• Information et sensibilisation

Les citoyens doivent bénéficier d'une information accessible et complète sur les questions relatives au logement. En Wallonie, la toute récente mise en place de conseillers-logements doit être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens, avec une expertise particulière en matière de logements adaptés et accessibles aux personnes handicapées.

Il serait pertinent de coordonner les guichets de l'énergie existants avec les services logement communaux. Ces derniers devraient d'ailleurs être évalués au regard de leurs missions.

• Coopération associatif et pouvoirs publics

La diversité d'acteurs travaillant la problématique « logement » est importante. L'associatif y occupe une place prépondérante. Leur connaissance du terrain, leur expertise, leur méthode doivent les rendre des partenaires incontournables de la politique du logement (notamment dans le cadre du Plan d'ancrage, au sein des AIS), et pas de simple alibi de participation. La mise en place d'une charte associative doit pouvoir être déclinée au sein de la politique du logement.

Le travail mené dans les CCLP⁶ et les COCOLO⁷ doit être davantage reconnu et soutenu.

· Cohésion sociale

L'accompagnement social est un élément constitutif de la politique du logement, tant en termes de prévention qu'en termes de réponse apportée. Le CPAS ne peut agir seul face à cette dimension. Les Organismes à Finalités Sociales et tous les acteurs associatifs agissant sur la thématique logement doivent être largement soutenus pour leur expertise et leur indispensable action dans ce domaine.

Plus particulièrement dans le cadre d'expulsions, des mesures d'accompagnement doivent être efficacement mises en place.

Pour une politique culturelle de l'habitat

Quelle image les citoyens ont-ils du logement et du logement social? Comment considèrent-ils le bien vivre ensemble? Comment crée-t-on des espaces d'échanges, de rencontres sur ces questions?

Le logement est avant tout une compétence transversale : fédérale, régionale, communale, ... mais il comporte aussi une dimension culturelle fondamentale. Le phénomène Nimby⁸ en est la preuve. Il est donc essentiel que la politique du logement puisse être abordée sous l'angle culturel et avec les acteurs culturels.

Pour réaliser ses différentes missions, les différents niveaux de pouvoir doivent travailler en concertation via notamment la conférence interministérielle qui demande à être plus efficace.

Tous les moyens doivent être dégagés pour améliorer la qualité de vie de tous et en particulier des personnes les plus fragilisées. Cela ne sera possible que si des politiques fiscales, immobilières, d'aménagement du territoire, sociales, culturelles, économiques,... convergentes sont développées dans cette indispensable concertation et coopération entre les différents niveaux de pouvoir quelle que soit l'organisation institutionnelle de demain.

⁶ Comité consultatif de locataires et de propriétaires

⁷ Conseil consultatif des locataires

^{8 «} Not in my backyard », soit « pas dans mon jardin ».

THÉMATIQUE 5: SANTÉ

Nous aspirons à nous maintenir en meilleure santé possible et à ce que nous-mêmes et nos proches soient correctement soignés et aidés en cas de maladie ou en situation de dépendance éventuellement liée au grand âge. Nous sommes conscients que les services offerts principalement par le secteur non marchand public et associatif sont plutôt bien développés dans notre pays, mais nous percevons que beaucoup reste à faire pour répondre aux nouveaux besoins, améliorer la qualité, maintenir le lien avec l'environnement familier, et garantir le respect de la dignité des personnes de la part de tous les opérateurs. Ces aspirations au sujet de la santé montrent que notre développement socioéconomique doit être davantage consacré à de tels services, financés par tous d'une manière suffisante, et traduisant une préférence pour le bien-être et la solidarité.

En même temps, répondre à ces besoins qui augmentent avec l'allongement de la durée de vie et l'avancée en âge des générations du baby-boom permettra de développer des emplois dont il faut veiller à ce qu'ils soient de qualité pour les professionnels qui les occupent, ce qui doit permettre d'améliorer la qualité au bénéfice des usagers des services. Malgré les progrès réalisés, en particulier en médecine préventive, la promotion de la santé et la prévention restent les parents pauvres de la politique de santé. Il y aurait certainement lieu d'investir plus, et de façon systématique, dans une approche qui traverse tant les politiques sociales et de santé que les autres politiques communautaires et régionales. Ceci devant permettre de réduire les grandes inégalités de santé qui sont observées.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

De manière générale

- Le MOC souhaite un investissement beaucoup plus important dans la promotion de la santé et dans la prévention. Eviter les problèmes de santé et en retarder ou en limiter les effets sur le bien-être des personnes doit aussi être un objectif pour les services et institutions de santé. Une telle démarche peut être mise en œuvre en cherchant à réduire les inégalités sociales de santé. Le MOC souhaite par ailleurs que les gouvernements œuvrent à un plan pour le respect des personnes soignées dans les institutions tant au niveau de leur santé que de celui de leur qualité de vie.
- Le MOC demande que les politiques régionales et communautaires visent une approche sociale et positive du vieillissement et veillent à ce que chaque personne ait vraiment le droit de choisir sa manière de vivre la dernière partie de son existence. Dans cette optique, la formation de base des professionnels de santé doit comprendre une information sur le vieillissement, ses pathologies et l'importance de l'écoute et du dialogue.
- Les gouvernements doivent chercher à répondre aux besoins sociaux et sanitaires qui ne sont pas assez rencontrés. Cela permettrait de développer l'emploi dans les services non-marchands publics et associatifs, en particulier dans les soins aux personnes âgées, mais aussi dans les aides et les soins à domicile pour toute la population. C'est une des voies majeures d'une économie plus orientée vers les besoins humains, le bien-être, et le mieux-vivre ensemble.
- Les emplois de ces services doivent être de qualité, et les services doivent également répondre à des critères de qualité qui doivent être régulièrement contrôlés grâce à un renforcement des services d'inspection ainsi qu'au suivi des constats effectués. Les subventions doivent suivre l'évolution des coûts salariaux et les exigences de qualité.
 - Il y a lieu également d'assurer une meilleure répartition des professionnels, services et institutions de santé sur le territoire au départ d'un cadastre fiable.
- L'accessibilité financière de ces services et institutions devrait être renforcée, grâce à de meilleurs ou de nouveaux remboursements INAMI, et à une assurance autonomie fédérale⁹. En attendant, dans la mesure du possible, les Régions et Communautés

⁹ Mettant fin aux situations engendrées par une assurance autonomie uniquement flamande (les exemples sont particulièrement frappants à Bruxelles où, par souci budgétaire, des CPAS font pression sur des institutions pour se faire reconnaître dans le secteur bicommunautaire et sur des allocataires sociaux pour s'inscrire à l'assurance flamande).

doivent relever leur subsidiation pour ce qui ressort de leurs compétences et éventuellement offrir un soutien financier aux personnes.

- Le MOC demande de limiter drastiquement l'usage des titres-services à leur fonction initiale, c'est-à-dire, pour ce qui concerne l'aide à domicile de nature ménagère, le nettoyage, la lessive et le repassage, les petits travaux de couture occasionnels et la préparation de repas. Les titres-services ne peuvent donc se substituer aux services sociaux ou de soins aux personnes, qui doivent offrir toutes les garanties de professionnalisme, de qualité, et de sécurité nécessaires. Le MOC souhaite par ailleurs que les autorités assurent l'égalité de traitement entre le secteur public et le secteur associatif, et cherchent à privilégier la coopération et la complémentarité au service des usagers, dans l'esprit de la charte associative.
- Un autre enjeu pour les prochains gouvernements est de programmer un développement des services et institutions qui épouse l'évolution de la population des sous-régions et notamment le rythme de vieillissement de leur population, afin d'augmenter et au moins de maintenir le taux de couverture des besoins par des services de proximité non-marchands. Le besoin actuel de soutenir puis de relancer l'activité et l'emploi est une opportunité pour les gouvernements de soutenir financièrement les services, résidentiels ou non, qui doivent renouveler ou rénover leurs équipements et infrastructures, et de les aider à investir dans les économies d'énergie.
- Enfin, le MOC demande de remédier au manque de lisibilité du champ socio-sanitaire, par sa simplification, une vision plus intégrée et une approche davantage concertée visant la complémentarité dans le cadre du partenariat entre le secteur public et le secteur associatif, et une meilleure information de la population.

Hébergement des personnes âgées ou handicapées

Plus particulièrement pour le secteur de l'hébergement, le MOC revendique notamment :

- Un soutien significatif aux efforts des institutions pour améliorer la qualité, notamment par des incitants, et à travers l'intégration de cette dimension dans la formation du personnel.
- Une législation sur l'hébergement alternatif et la garantie d'un accompagnement ou d'un hébergement temporaire à toute personne en attente de placement.
- Une évaluation de la maîtrise des coûts en lien avec celle de la qualité dans les institutions privées marchandes.

- La mise en place dans des MR et MRS d'unités spécialisées dans la prise en charge des résidents désorientés, ainsi que le développement effectif des soins palliatifs en MRS.
- Une programmation pluri-annuelle d'ouverture de nouvelles places en centres de jour et d'hébergement de manière à répondre aux besoins non couverts de la population des personnes handicapées avec, en région bruxelloise, une priorité accordée aux personnes se trouvant en situation de grande dépendance.
- La mise en place de conseils de résidents dans toutes les institutions d'hébergement, quel que soit le handicap des personnes hébergées.

Aide et soins à domicile

Les revendications spécifiques du MOC pour l'aide et les soins à domicile sont principalement :

- Une évaluation des besoins en matière de court séjour, de centres d'accueil de jour ou de nuit, de gardes à domicile de jour et de nuit, d'aide-familiale, conduisant à développer les services là où ils sont en nombre insuffisants.
- L'adoption d'un outil d'évaluation des besoins individuels de soins et d'aide à domicile, comme alternative aux quotas d'heures, et, dans l'attente, permettre un dépassement du plafond d'heures d'aide familiale pour les patients les plus dépendants. Un meilleur financement des heures inconfortables est également nécessaire.
- Qu'on ne tienne plus compte des allocations d'intégration et d'aide à la tierce personne pour fixer l'intervention du bénéficiaire d'aides familiales, et instaurer une réduction pour les revenus moyens.
- Améliorer le statut de l'aidant sans nuire au développement de l'emploi ni induire le retour du modèle de la femme au foyer. Assurer un meilleur soutien aux aidants, par des services de type guidance ou solution de répit, encore très insuffisants, trop coûteux et méconnus. En particulier, reconnaître la télé-assistance comme maillon indispensable et subventionner les adaptations du domicile.
- Une meilleure reconnaissance des coordinations de terrain et un soutien aux opérateurs offrant un service plus diversifié et plus souple.

- Pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale, veiller à ce qu'un accompagnement à domicile financièrement accessible soit assuré, éventuellement par les services de soins à domicile, en collaboration avec un centre de santé mentale ou un hôpital. Il est aussi nécessaire de prévoir des structures d'accueil d'urgence là où elles font défaut. Un soutien particulier doit être assuré aux personnes âgées malades mentales et à leur entourage. Il y a lieu également d'améliorer la coordination tant de la prévention que des soins de santé mentale ambulatoires et à domicile, en lien avec les services sociaux, ainsi que de renforcer le soutien et le conseil spécialisés. Enfin, la réponse aux besoins en santé mentale doit être programmée en tenant compte des liens avec la pauvreté.
- Assurer des services de transport pour les personnes malades ou handicapées, suffisants et financièrement accessibles, en particulier dans les régions rurales, et poursuivre les efforts pour permettre l'accès et l'usage des transports publics en toute sécurité.
- Renforcer le financement des services d'aide et soins à domicile afin qu'ils puissent répondre de manière plus souple aux attentes des familles et des personnes handicapées, notamment au travers du dispositif de budget d'assistance personnelle nouvellement mis en place.

Promotion de la santé et prévention des risques de santé

Le MOC revendique notamment les actions et les approches suivantes :

- Un plan concerté avec les hôpitaux de réduction drastique des maladies nosocomiales contractées lors d'une hospitalisation.
- Une amélioration de la subsidiation des centres de service social, notamment mutualistes, permettant notamment de faire face aux situations vécues par les personnes fragilisées socialement ou de par leur état de santé, ainsi que l'intégration de ces centres dans une politique cohérente à l'égard de ces publics. Un effort d'information des personnes défavorisées sur leurs possibilités en matière de remboursement et de réduction des frais de santé doit également être fait.
- Améliorer et harmoniser l'aide médicale urgente, afin d'établir le droit à la santé pour tous, y compris les «sans-papier», grâce à une diffusion de bonnes pratiques.
- Développer par la formation initiale et continue les pratiques de dialogue entre professionnels et patients, ainsi que des actions de prévention et de pro-

- motion de la santé à travers l'éducation permanente en privilégiant les groupes défavorisés.
- Renforcer les campagnes de dépistage et d'information sur les vaccins : surtout cancer du sein, cholestérol, tétanos et grippe.
- Accroître fortement la prévention de l'obésité par les modes de vie et de consommation et les activités physiques.
- Généraliser des mesures de médecine préventive pour retarder les déficiences dues à l'âge (bilan annuel, kinésithérapie, exercices physiques, etc.).
- Un renforcement des mesures d'information sur la contraception pour les jeunes, et des campagnes de prévention des MST, avec une attention aux différences sociales et culturelles.
- Favoriser la création de groupes de paroles pour les personnes touchées par certains problèmes de santé physique ou mentale (la dépression, entre autres).
- Une meilleure information sur les services disponibles en matière de prévention.
- Prendre en considération les différences socioculturelles afin que la prévention et la promotion de la santé soient également efficaces pour les milieux populaires, les populations d'origine immigrées et les personnes socialement défavorisées.

Enfin, le MOC souligne l'importance d'une approche transversale de la promotion de la santé et de la prévention, la santé étant considérée dans sa dimension globale. Toutes les politiques doivent être élaborées avec le souci de réduire les effets négatifs sur la santé et de développer les impacts positifs potentiels.

Les mauvaises conditions de travail, la précarité de l'emploi, l'insécurité en matière de mobilité, la solitude et le manque de lien social, les pollutions, la mauvaise qualité des logements, sont quelques-uns parmi les facteurs négatifs sur lesquels il faut agir. Cela demande des actions dans la vie quotidienne, comme initier des pratiques innovantes de concertation de terrain pour améliorer la qualité de vie et lutter contre les situations sources de mal-être (dans les entreprises, les services publics, les logements sociaux, les maisons de repos, les quartiers, ...).

Il convient enfin de soutenir et encourager les activités d'éducation permanente, la participation citoyenne et culturelle, des activités intra et intercatégorielles favorisant l'inclusion et le lien social, le respect et la considération mutuelle, en particulier au bénéfice des jeunes et des adolescents, des personnes âgées, des personnes handicapées, et des primo-arrivants.

THÉMATIQUE 6: MOBILITÉ

La mobilité est au centre de nombreux problèmes rencontrés par les citoyens : se rendre sur son lieu de travail, ou même trouver un emploi accessible, se loger, avoir des loisirs, se rendre à l'hôpital ou dans d'autres lieux publics comme la poste, la banque, les administrations, faire des achats, avoir une vie sociale, prendre part à des activités culturelles...

Cette compétence relève de différents niveaux de pouvoir : la commune, la Région et l'Etat fédéral. Les communes sont responsables de la gestion des voiries communales, du stationnement et de la sécurité sur leur territoire. L'Etat fédéral est compétent en matière de code de la route, de sécurité routière et de rail (la SNCB). Quant aux Régions, elles sont compétentes pour les voies régionales, la gestion des transports en commun (TEC et STIB) et soutiennent financièrement et administrativement les communes dans le cadre de projets définis.

Au cours de cette campagne, nous mettons l'accent sur les compétences régionales. Mais une politique de la mobilité digne de ce nom ne peut se concevoir que dans la cohérence entre les différents niveaux institutionnels. Comme autorité de tutelle des communes, les Régions ont des leviers importants pour inciter les communes à développer des projets ; elles ont aussi la responsabilité de créer les outils d'une politique de mobilité globale et cohérente, au-delà des compétences locales. Les enjeux de mobilité sont imbriqués dans diverses autres politiques: l'aménagement du territoire qui doit prendre en compte de façon structurelle et bien en amont de la gestion de l'offre de transport les exigences d'une mobilité démocratique et durable, la sécurité qui toit être garantie particulièrement aux usagers les plus faibles de l'espace public et l'environnement, première « victime » de l'usage excessif de l'automobile et du transport par route.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE ...

Une mobilité pour tous, respectueuse de l'environnement et à des tarifs accessibles.

Les déplacements des travailleurs

L'accès aux zones de travail, en particulier l'accès aux zonings doit être assuré via des lignes régulières de transports collectifs.

La liaison des zonings nécessite la création d'espaces de concertation entre les différents acteurs (exemple d'une expérience pilote de navette à Nivelles, réalisée grâce à la collaboration des acteurs locaux, régionaux, patronaux et syndicaux).

Les décisions en matière de localisation des entreprises devraient aussi, dans le même souci, être conditionnées à un plan de mobilité rationnel et respectueux de l'environnement.

Les travailleurs sans emploi doivent avoir accès à la mobilité de base. Les Régions doivent donc soutenir davantage des projets ciblés et adaptés au contexte local, en se basant sur des initiatives qui ont fait leurs preuves (comme le projet «Damier» dans la province du Luxembourg), comprenant une aide à l'obtention du permis de conduire.

Enfin, si elles n'ont pas la compétence pour taxer correctement les voitures de société, les Régions doivent dissuader les entreprises d'offrir ce type d'avantage extra-salarial, et en tout cas les encourager à favoriser d'autres moyens de déplacement « domicile-lieu de travail ». Elles peuvent également montrer l'exemple en limitant les parcs automobiles de leurs administrations et en favorisant l'usage des transports collectifs. A cette fin, les Régions doivent encourager le système du tierspayant appliqué à l'abonnement domicile-travail des transports en commun.

Les déplacements des aînés et des personnes à mobilité réduite

Les transports en commun doivent être accessibles à tous, tant au niveau du matériel roulant que des infrastructures (marche abaissée, quai d'embarquement adapté, etc.). L'équilibre entre usagers faibles (piétons, cyclistes, parents avec landau, personnes à mobilité réduite, etc.) et voitures reste ténu en centres urbains où trop souvent les espaces réservés aux premiers sont envahis par les seconds. Des dispositions de préservation, comme des sites propres aux deux roues, devraient être prises dans les politiques d'aménagement du territoire.

Plus particulièrement, nous considérons que la mobilité réduite est une dépendance qui doit comme les autres 16

dépendances, être prise en charge par la solidarité entre les citoyens c'est-à-dire les pouvoirs publics et qui ne peut dès lors faire l'objet d'un profit. Dans cette optique, nous demandons pour les services de déplacement de porte à porte pour personnes à mobilité réduite :

- la limitation de l'accès à ce secteur à deux types d'opérateurs : des opérateurs publics et des opérateurs de structure associative sans but lucratif;
- une fixation de normes tant techniques qu'humaines (formation et qualifications du personnel);
- des normes de financement identiques pour l'opérateur public et l'opérateur associatif.

Les services de déplacement de porte à porte (organisés ou subsidiés par les pouvoirs publics), adaptés aux personnes à mobilité réduite doivent bénéficier des améliorations suivantes :

- couverture de l'ensemble du territoire et renforcement de l'offre en fonction des demandes;
- élargissement des plages horaires;
- simplification de la procédure de réservation en s'adressant directement aux prestataires du service;
- révision des critères d'accès;
- meilleure information du voyageur sur l'itinéraire surtout lorsque le déplacement regroupe plusieurs voyageurs.

Pour tous

Il convient de décourager le recours systématique à la voiture individuelle et au transport par route en multipliant et en simplifiant le recours aux alternatives collectives et durables.

Il est temps, par exemple, de mettre fin au cloisonnement des zones du TEC en proposant une tarification au kilomètre. En Wallonie, on ne peut pas utiliser à Namur une carte achetée au TEC de Charleroi! Alors qu'en Flandre, la carte qu'on achète à De Lijn peut être utilisée indistinctement à la mer, à Anvers, à Gand, à Hasselt, et même Bruxelles. De Lijn n'applique que deux tarifs: l'un pour les courtes distances (1 ou 2 zones), l'autre pour les longues distances (plus de 2 zones). Opérer le décloisonnement en Wallonie, c'est une opération a priori sans coûts budgétaires: cela demande surtout une évolution des esprits.

D'autre part, l'offre et les horaires des TEC doivent être étendus avec une attention particulière portée aux zones rurales, les plus mal desservies particulièrement vers les hôpitaux, les maisons de repos et de soins et les prisons et autres lieux collectifs. Tout en menant une politique d'aménagement du territoire qui cherche à éviter la dispersion de l'habitat : la collectivité ne doit pas systématiquement assumer les conséquences de choix individuels qui peuvent poser des problèmes aigus de mobilité à ceux qui les font.

À Bruxelles, les initiatives doivent être renforcées pour décourager l'usage de la voiture individuelle, particulièrement des navetteurs qui se rendent sur leur lieu de travail. Une initiative comme le plan régional de stationnement est une piste. D'autres, comme la taxation adaptée des véhicules entrant en ville, ne doivent pas être exclues. Le MOC est cependant conscient que de telles mesures doivent être compensées par le développement de l'offre de transport en commun (maillage, fréquence et élargissement des plages horaires de la STIB et finalisation du RER). En outre, l'accès des poids-lourds dans la capitale, comme dans les grandes villes wallonnes, doit être strictement limité et réglementé.

Les voitures partagées

Le système de car-sharing, qui s'est nettement développé à Bruxelles notamment, doit être généralisé et, surtout, son coût doit être sensiblement diminué de façon à ce que la voiture partagée constitue une alternative démocratique à l'automobile individuelle. L'usage des voitures partagées réduit en effet l'encombrement des villes et des villages, diminue la part de budget-ménage consacrée à la voiture, encourage le recours au transport en commun et réduit l'empreinte écologique des usagers.

Les taxis

Des taxis plus accessibles financièrement et plus nombreux devraient compléter l'offre de transports en commun, en particulier à Bruxelles et dans les grandes villes.

Davantage de taxis devraient être collectifs ou semi collectifs, c'est-à-dire comporter plus de quatre places passagers et pouvoir embarquer des clients « au vol », pour un usage plus rationnel. Le MOC ne peut qu'encourager le développement du système « Collecto », mis en place à l'été 2007 à Bruxelles.

Les autorisations d'exploiter devraient relever des Régions ou du Fédéral, et non plus des communes.

Pour des raisons de sécurité, comme il s'agit de véhicules se déplaçant beaucoup et embarquant et débarquant des passagers en milieu habité, les taxis devraient être de couleur vive et bien identifiables.

Le vélo

L'usage du vélo doit être encouragé, en lui assurant une place plus importante et plus sûre dans l'occupation de l'espace public. Divers outils publics doivent être utilisés dans ce dessein:

- il s'agit prioritairement de développer, tant en Région wallonne qu'à Bruxelles, le maillage de pistes cyclables et leur sécurisation (de simples marquages au sol ne constituent souvent pas des gages suffisants de sécurité);
- la mise à disposition de vélos publics en différents endroits dans les villes doit être intensifiée partout et

généralisée à l'ensemble de la Région bruxelloise. Le MOC encourage chacune des 19 communes à s'inscrire dans le plan adopté en novembre 2007 par le gouvernement régional;

- par ailleurs, le réseau Ravel doit être étendu et correctement entretenu. De plus, il ne doit pas être limité aux fins de loisirs;
- les régions doivent aussi inciter, par des moyens et des emplois suffisants, diverses initiatives comme le ramassage scolaire à vélo qui non seulement limitent l'usage de la voiture mais aident à faire progresser les mentalités;
- les régions peuvent inciter, voire imposer dans les conditions d'octroi de permis d'urbanisme, la création d'espaces de rangements de vélos, particulièrement en ville où l'entreposage constitue souvent un obstacle à l'usage du vélo.

Le transport par voie d'eau

Il est indispensable, afin de se préparer à l'après pétrole, de mener des politiques ambitieuses de réduction des émissions de CO² et, pour améliorer la mobilité sur les routes, de réaliser des investissements structurant le transport par voies d'eau.

La mobilité doit être conçue globalement et en tenant compte des particularités du milieu de vie :

- l'intermodalité doit être favorisée, entre les transports en commun (train, bus) et les transports plus individuels (voitures partagées, vélos...);
- les acteurs publics doivent davantage se coordonner pour construire une offre concertée. Par exemple, dans certains endroits clés comme les gares, les différents modes de transport devraient offrir un point de départ commun;
- la politique des transports devrait être conçue sur base des bassins de vie et des besoins des différents publics;
- les régions disposent de leviers importants pour soutenir des projets locaux.

Des projets intéressants voient le jour au niveau communal ou intercommunal, par exemple, le taxi social à Fosses-la-Ville, ou la centrale de la mobilité à Philippeville. Un projet d'envergure ne peut se limiter à une seule commune. La collaboration entre les acteurs et la création de partenariats sont essentiels. Les Régions devraient dès lors soutenir davantage ce type de projet, s'impliquer dans les partenariats et même jouer un rôle fédérateur des différents partenaires.

THÉMATIQUE 7: ENERGIE

Nous devons oeuvrer à la construction d'une société moins dépendante en énergie et pauvre en carbone. Tel est l'enjeu prioritaire et le défi pour les années à venir. Pour tenter de l'atteindre trois conditions : une diminution de notre consommation énergétique globale, une évaluation approfondie de l'aide apportée aux filières d'énergie renouvelable et une réappropriation décentralisée, «citoyenne» et associative de l'accès aux ressources renouvelables.

La libéralisation des activités de production et de fourniture de gaz et de l'électricité devait permettre une diversification de l'offre tarifaire et des services, ainsi qu'une pression à la baisse sur les prix. Le tout avec un encadrement des pouvoirs publics, afin de garantir le respect des règles de concurrence et l'intérêt général.

Après deux ans du nouveau régime, on constate que la production principalement reste aux mains d'un opérateur unique et que les consommateurs «ménages» se débattent avec un éventail d'offres peu lisibles surtout en Région wallonne. Seuls les très gros consommateurs se voient proposer des tarifs plus intéressants.

Nous souhaitons qu'une attention particulière soit apportée aux consommateurs à faibles revenus, afin qu'ils puissent comprendre l'offre des différents fournisseurs, poser un choix en toute connaissance de cause et bénéficier d'aides à l'isolation et à la réduction de leur consommation d'énergie (qui aujourd'hui profitent très majoritairement aux ménages aisés).

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

De manière générale

L'enjeu primordial est de construire une société moins dépendante en énergie et pauvre en carbone. Les différentes régions vont devoir s'inscrire dans le processus européen de réduction forte des émissions de gaz à effet de serre. Nous demandons donc de poursuivre l'effort après 2012 pour s'orienter résolument vers un objec-

tif ambitieux mais nécessaire de 20-25% de sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2020. Cet effort doit cependant être accompagné de trois conditions : une diminution de notre consommation énergétique globale, une évaluation approfondie de l'aide apportée aux filières d'énergie renouvelable (créatrices de nombreux emplois) et une réappropriation décentralisée, « citoyenne » et associative de l'accès aux ressources renouvelables.

Nos revendications pour les consommateurs

En ce qui concerne les relations à la clientèle et les contrats

- la concertation entre le fédéral et les régions à un niveau législatif contraignant afin de prendre les mesures nécessaires en matière de démarchage, de publicité, de relations avec la clientèle, de gestion de contentieux, de contestation des factures, de conclusion de contrats, de clauses correctes, de fixation du prix du fournisseur par défaut, de services de médiation interne et externe (au niveau régional et au niveau fédéral) avec des processus de saisie des plaintes clairs et correctement mis en œuvre par l'ensemble des acteurs;
- l'imposition des obligations de service public aux fournisseurs pour rendre les factures lisibles et transparentes;
- la fixation, si possible à un niveau régional, de règles d'établissement des factures intermédiaires et des garanties;
- les mêmes principes doivent s'appliquer aux indemnités de retard.

En ce qui concerne le choix du meilleur fournisseur et le calcul des montants des acomptes

- le renforcement des dynamiques d'achats groupés et les coopératives de consommateurs auxquelles les CPAS pourraient se référer pour orienter les usagers de leurs services vers le fournisseur le plus adapté;
- la possibilité pour le client de faire objectiver une fois par an le relevé de ses index - et non plus via une estimation de la consommation - par le GRD, afin de disposer des arguments nécessaires à l'adaptation de la consommation estimée (et donc du montant de l'acompte);
- en particulier, à l'occasion des déménagements, l'obligation pour le propriétaire, et non le nouveau locataire, de payer les frais de réouverture d'un compteur fermé à la suite d'une inoccupation du logement. C'est en effet une obligation du propriétaire de régulariser la situation en signant un contrat « maison vide ».

En ce qui concerne la fixation des prix,

- tout comme à Bruxelles avec Sibelga, la Région wallonne doit regrouper les gestionnaires de réseau au sein d'un même organisme afin de permettre une répartition plus équitable des coûts de gestion entre les clients. En effet, les consommateurs habitant dans des zones à faible densité de population doivent jusqu'à présent supporter des frais de distribution plus importants;
- la mise en place d'une véritable tarification progressive et solidaire qui peut, comme dans le modèle flamand, comprendre la gratuité d'une consommation de base pour tous les ménages. Il conviendrait parallèlement de s'assurer que les fournisseurs n'augmentent pas pour autant leur redevance annuelle;
- la réalisation d'un plan d'abandon du chauffage électrique pour l'ensemble des ménages (et pas seulement dans les logements sociaux) en mettant sur pied un accompagnement spécifique pour les locataires.

En ce qui concerne la procédure wallonne en cas de défaut de paiement, l'alignement de la Région wallonne sur l'option prise par la Région bruxelloise.

Actuellement, la Région bruxelloise a choisi de ne pas utiliser le mécanisme des compteurs à budget, en cas de défaut de paiement, et de permettre la conciliation devant le juge de Paix. La Région wallonne devrait adopter la même attitude en privilégiant les plans de paiement de manière à tenir davantage compte des réalités budgétaires des ménages et de leurs besoins (et pas seulement des exigences exclusives des fournisseurs). Cela implique aussi de renoncer aux compteurs à budget, en tous cas pour le chauffage.

A défaut, il faudrait prévoir que la pose abusive d'un compteur à budget soit assimilée à une coupure et ouvre le droit aux indemnités prévues pour vice de procédure. Cela implique, enfin, de permettre à des clients en défaut de paiement de se faire reconnaître comme clients protégés sur base de leur revenu et de l'état de leurs installations techniques (chauffage électrique, passoire énergétique). Cette reconnaissance doit donner accès au tarif social ainsi qu'à la mise en place d'un accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment.

En ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments (PEB)

Les primes bénéficient principalement à la classe moyenne aisée, très peu aux ménages à faibles revenus.

Nous demandons donc:

- la possibilité de «prêts sociaux» pour cette catégorie de public, voire de primes couvrant la quasi totalité des travaux;
- la réalisation, par les CPAS ou via l'instauration dans chaque commune d'un guichet logement-énergie, d'audits énergétiques gratuits pour tous, pouvant notamment déboucher sur un plan de mesures d'investissements préfinancées;

- le développement d'un système approprié pour les locataires, reposant à la fois sur des contraintes et sur des compensations. Du côté des contraintes, il faut envisager un encadrement des loyers qui tienne compte de la PEB, la possibilité d'interpeller le juge de Paix pour faire diminuer le loyer ou obliger le propriétaire à intervenir dans les charges lorsque l'audit qui doit être gratuit constate que le logement présente un certain déficit énergétique. Du côté des compensations, on peut proposer une majoration des primes pour les propriétaires bailleurs qui font les travaux, sous certaines conditions : seuil de revenus du ménage qui occupe le logement (ex. max. 25.000 € et 1.700 € par personne à charge) et durée du contrat de bail (ex. minimum 9 ans);
- pour ce faire : la mise en place d'une société publique régionale proposant un audit énergétique gratuit et facilitant la réalisation de travaux visant les économies d'énergie pour tous.

Nos revendications pour une participation citoyenne aux défis énergétiques

- des accords de branche ont été passés entre les fédérations patronales de l'industrie et le gouvernement wallon. Elles doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie, notamment pour ce qui concerne le rapport coût-efficacité. Si l'expérience se poursuit après 2012, nous demandons que la participation syndicale au sein des comités directeurs sectoriels soit prévue. Par ailleurs, une partie des recettes attendues de la mise aux enchères des quota d'émissions de CO2 doit être affectée à des politiques de formation et de soutien à la modernisation industrielle vers une économie pauvre en émission de carbone;
- nous réclamons également que des moyens soient octroyés à des associations d'éducation permanente ou à des services spécialisés, leur permettant d'aider les gens à conclure de façon optimale des contrats avec les fournisseurs commerciaux. Ces mêmes associations, proches des citoyens, pourraient mener des campagnes d'information, de formation et de revendication auprès du large public (mais en ciblant les catégories les moins favorisées) au sujet du choix des fournisseurs commerciaux ainsi que des bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie.

THÉMATIQUE 8: JEUNESSE

Les jeunes sont l'avenir, ils sont notre avenir... Mais où et comment les reconnaît-on comme acteurs responsables? Où et comment leur permet-on de construire et déployer leur potentiel de citoyenneté? Le soutien public aux organisations de jeunesse, l'engagement de tous les jeunes dans les associations et dans la vie culturelle et sociale doivent être privilégiés et valorisés. Le renforcement des solidarités et de la prévention doit absolument prendre le pas sur la répression et la stigmatisation des jeunes.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE ...

Une politique cohérente de la jeunesse

Comme espace de prise de responsabilité, de solidarité, d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté par l'action, les Organisations de jeunesse ont largement démontré leur importance sociale. Une politique cohérente de la jeunesse doit s'appuyer largement et prioritairement sur ce secteur qui articule les dimensions locales et communautaires.

Si nous voulons que notre société progresse, il est fondamental d'apporter un soutien politique aux associations. C'est un enjeu fondamental de développement mais aussi de démocratie. La politique de jeunesse doit être globale (envisager les jeunes dans leur globalité et pas sous l'angle d'une situation particulière et ponctuelle : bénéficiaire de l'aide à la jeunesse, du CPAS...) et transversale (elle ne doit pas être limitée au secteur jeunesse en tant que tel, mais doit concerner l'enseignement, l'emploi, la formation, la mobilité...). Il est aussi essentiel de valoriser l'apport positif des jeunes à la vie en société plutôt que de stigmatiser, comme on a trop souvent tendance à le faire, des actes et des attitudes répréhensibles mais limités.

Nous demandons

- Dans un souci de cohérence, une meilleure articulation des politiques de jeunesse, en opérant, au besoin, des regroupements de compétences.
- Un plan Emploi (renforçant leurs moyens en personnel) pour les organisations de jeunesse qui ont des missions à la taille de la Communauté française.
 Ce plan Emploi doit associer les Régions et la Communauté française.

- Un soutien aux infrastructures locales de jeunesse et une politique volontariste associant les Régions et les communes. La charte associative récemment signée doit devenir un nouveau levier d'action et de concertation au niveau local et l'accès aux infrastructures scolaires inoccupées pendant les périodes de vacances scolaires doit être assuré aux organisations de jeunesse pour l'organisation de centres de vacances
- Un renforcement de la formation en organisations de jeunesse, vecteur indispensable pour développer chez les jeunes les capacités et la motivation à jouer un rôle de citoyen actif et responsable.
- Une politique qui facilite et renforce la mobilité des jeunes, entre les lieux de vie et d'engagement surtout, mais entre les pays aussi.
- Une attention particulière au sport pour le plus grand nombre de jeunes, tant en matière d'accès aux infrastructures sportives que de promotion du sport à l'école et dans les associations.
- Un renforcement du centre de prêts de Naninne qui permet de mutualiser les besoins des organisations de jeunesse, particulièrement pour les mouvements de jeunesse.

Une politique qui favorise la prévention et la valorisation

D'une part, le Mouvement ouvrier chrétien estime utile de rappeler son opposition ferme à la logique sécuritaire qui domine actuellement en matière de jeunesse. Trop souvent, on pointe la jeunesse délinquante ou violente, et trop souvent on néglige de valoriser les initiatives et les apports précieux d'une très large majorité de jeunes.

- L'éducation aux médias, en ce compris une approche critique des nouvelles technologies, doit faire partie des apprentissages scolaires et aussi être organisée dans le champ associatif (voir fiche «Culture»).
- Mais l'éducation aux médias ne suffira pas à protéger les jeunes de toutes les sollicitations, surtout publicitaires, qui leur sont adressées. Le MOC réclame que la publicité commerciale à destination des enfants et des jeunes soit plus strictement régulée, tant au niveau de la Communauté française qu'au niveau européen, dans le sens d'un plus grand respect de l'autre et d'une consommation plus responsable et plus durable.

Par ailleurs, le MOC rappelle que l'Aide à la Jeunesse est un filet de sécurité créé par la société pour gérer des situations de détresse et de déviance qui n'ont pu être solutionnées par le tissu social qui encadre les jeunes. La plupart des jeunes n'en arrivent donc jamais à un tel stade car ils ont autour d'eux des personnes qui les épaulent, les encadrent; bref leur permettent de se construire et de grandir.

Mais il arrive trop souvent que des jeunes cumulent des handicaps, liés à la pauvreté, l'exclusion, la discrimination, parfois dès la plus petite enfance. Le MOC rappelle l'importance de renforcer la lutte contre les inégalités et d'investir dans la dynamique associative qui entoure les jeunes, et particulièrement les Organisations de Jeunesse et les Centres de jeunes; et de créer ainsi plus de cohésion sociale autour des jeunes. Faire cela, c'est donner plus de chances aux jeunes de se construire dans une société qui les accueille, au lieu de «se borner» à gérer les turbulences de leur vie.

Le MOC propose dès lors de renforcer une politique préventive avant tout.

- Celle-ci doit être dotée de moyens suffisants et doit associer tous les secteurs en lien avec la jeunesse, de l'école aux organisations de jeunesse et à l'aide à la jeunesse en passant par l'action sociale dans les quartiers. Une prévention digne de ses ambitions doit renforcer de façon globale la lutte contre les différentes causes d'exclusion. Le MOC encourage toute les initiatives qui viseront à décloisonner ces actions et renforcer les cohérences.
- Le MOC insiste sur un renforcement de la collaboration entre le monde de l'école et celui de l'Aide à la jeunesse. La mise en place de Services d'accrochage scolaire, destinés à prévenir le décrochage scolaire, ont constitué une étape importante dans cette voie, qui doit être poursuivie.
- Le MOC s'était réjoui de l'intention du gouvernement de « soutenir la parentalité » dans les politiques de l'enfance. Il estime ce soutien primordial pour les parents d'adolescents et plaide pour la création de lieux d'information, d'écoute et d'échange.

Le MOC insiste aussi sur l'importance d'apporter des réponses rapides aux jeunes en difficultés et à leurs familles, lorsque la prévention n'a pas permis d'éviter les souffrances.

THÉMATIQUE 9: FORMATION

La formation professionnelle concerne aussi bien la formation des travailleurs, en lien direct avec leur métier ou toute autre formation qu'ils choisissent eux-mêmes en vue de se réorienter sur le marché du travail, que la formation des personnes en recherche d'emploi, qui doit leur permettre de se réinsérer socialement et professionnellement.

La formation et l'insertion sociale et professionnelle sont devenues, depuis de nombreuses années, l'un des principaux enjeux de notre société. En effet, l'évolution de notre système économique, axé de plus en plus sur la rémunération du seul capital et délaissant largement le facteur « travail », a entraîné progressivement et massivement l'exclusion, tant sociale que professionnelle, des personnes dites « les plus éloignées du marché de l'emploi ».

La formation professionnelle doit dès lors être conçue de façon large, dans le but de donner aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi les outils et les atouts nécessaires (les compétences techniques, mais aussi le savoir et le savoir-être) pour affronter de manière autonome les mutations professionnelles et sociales à venir. Les dimensions citoyennes, culturelles et sociales doivent donc en faire partie intégrante.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE ...

Pour le Mouvement, les actions d'insertion et de formation doivent viser l'accès à un emploi durable et de qualité.

Pour atteindre cet objectif, l'ensemble des acteurs doivent être mobilisés et ce notamment au travers du Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle (DIISP) mis en place en Région wallonne et du Dispositif coordonné d'insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise.

Ces dispositifs doivent se développer dans l'esprit et les principes essentiels de la Charte associative¹⁰, qui devrait être adoptée pour la fin de l'année. Il sera évi-

demment important que la charte soit rapidement opérationnelle sur le terrain. Nous serons particulièrement attentifs à:

- L'égalité de traitement entre les prestataires associatifs et publics;
- La complémentarité entre les initiatives associatives et publiques;
- La distinction entre les rôles de régulateur et d'opérateur des pouvoirs publics;
- La transparence des subventions;
- La consolidation du principe de négociation tripartite : pouvoirs publics, travailleurs et employeurs;
- L'exigence d'impartialité et de non-sélection des publics pour tous les prestataires de missions de service public.

Les dispositifs régionaux de formation professionnelle sont basés sur la création de partenariats entre les différents opérateurs de formation, principalement par la mise en place de filières et de passerelles. Le développement de ces dernières, loin d'être une finalité, doit être un outil privilégié pour permettre au demandeur d'emploi d'optimiser son parcours d'insertion sociale et professionnelle en lui garantissant le meilleur - et le plus rapide - accès aux services proposés par tous les opérateurs, dans le cadre d'un libre choix et en toute connaissance de cause.

Pour que ce système soit efficace et performant, il convient que tous les opérateurs en partagent l'enjeu: cela passe par la reconnaissance automatique des acquis, notamment au travers de la diffusion large, auprès de tous les opérateurs, des dispositifs de bonnes pratiques et d'opérationnalisation tels que ceux expérimentés au travers du projet Thésée¹¹.

Dans l'intérêt des personnes en formation qui doivent être au centre de tous les dispositifs, le MOC revendique l'acceptation mutuelle par tous les opérateurs de leur spécificité respective et de leur nécessaire complémentarité, ce qui doit éviter toute tentation de repli institutionnel, en particulier de la part du pouvoir public.

Pour permettre aux opérateurs de réaliser au mieux leurs missions, le MOC revendique la possibilité de reconnaître et de financer à leur juste valeur les actions de formation concomitantes, dites aussi renforcées, menées par des opérateurs différents avec une même personne ou un même groupe - en formation. Ce n'est qu'à cette condition, que le principe du partenariat pourra se développer.

Les lieux de formation offrant un diplôme reconnu et certifiant des compétences recherchées sur le marché du travail doivent être rendus accessibles aux personnes handicapées. Il convient d'apporter une aide à la mobilité, si besoin, ainsi que des soutiens complémen-

10 Pour plus d'information, voir la fiche « culture »

¹¹ Pour plus d'information, voir la fiche « culture »

taires de la part des agences régionales, de l'AWIPH et du PHARE (répétiteur, aides aux activités de la vie quotidienne, etc.). Le MOC réclame aussi une bonne répartition des centres spécialisés et une organisation cohérente des synergies avec les centres de formation en milieu ordinaire.

En Région wallonne : priorité au Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle

Le rôle des opérateurs de formation est de proposer une formation et un accompagnement psychosocial à leurs stagiaires, personnes adultes ayant la possibilité d'effectuer un libre choix. Ce travail nécessite l'établissement d'un rapport de confiance fondé sur le respect des spécificités, des potentialités et des attentes de chaque stagiaire. C'est pourquoi il ne peut être question que le service public pratique un adressage systématique et indifférencié de demandeurs d'emploi, sur la base de listes informatisées, auprès des opérateurs.

Cette pratique ne peut qu'entretenir la confusion, chez le demandeur d'emploi, entre la fonction de contrôle, légitime, dévolue à l'ONEm et celle d'accompagnement et de formation dévolue aux opérateurs de formation.

Le MOC demande qu'un maximum de demandeurs d'emploi peu qualifiés aient accès aux formations. Cet accès doit être conditionné à un authentique travail d'orientation et assorti d'un accompagnement conséquent incluant, le cas échéant, la possibilité d'une réorientation. Si tel n'est pas le cas, intensifier les accompagnements n'a aucun sens.

La mise en relation entre les candidats stagiaires et les opérateurs doit résulter d'une démarche volontaire, précédée d'un premier travail de décodage de la demande et du projet du bénéficiaire et d'une orientation proposée par des conseillers spécialisés.

A cette fin, un réel travail d'accompagnement doit pouvoir être effectué et les moyens nécessaires, en temps et en ressources humaines, doivent pouvoir y être consacrés. C'est uniquement à la suite de ce travail - parfois long - qu'un «adressage» pourrait être effectué. On ne peut en aucun cas se trouver dans une logique de prescription; tendance trop présente dans le milieu de la formation-insertion qui voudrait qu'on applique un «remède» donné sur base d'un «diagnostic» a priori.

Un outil mis en place dans le cadre des dispositifs d'accompagnement est le Contrat (Cocri en Région wallonne et Contrat Projet Professionnel en Région bruxelloise).

Le MOC revendique que chaque demandeur d'emploi soit informé correctement de son contenu et de ses implications, et son interlocuteur doit s'assurer de sa bonne et entière compréhension. La signature du contrat doit être négociée et concertée entre le demandeur d'emploi

qui doit avoir la possibilité d'être accompagné et le conseiller en accompagnement.

Le contrat doit clairement préciser les «droits et devoirs» des deux parties. Il doit indiquer la «plus-value» et l'apport que le service public régional de placement assurera. Ce rôle devant être un plus par rapport à ses missions «normales» de service public de placement.

Le gouvernement wallon a confié le rôle de Régisseur ensemblier à «FOREm Conseil». Le MOC insiste pour que cette mission soit menée dans l'esprit de la Charte associative et dans le respect de la séparation entre opérateur public de formation et régulateur. Pour assumer cette mission, il doit avoir les moyens suffisants.

C'est pourquoi le MOC réclame un véritable accompagnement et un suivi positif des chômeurs et l'abandon du Plan d'activation des chômeurs et des sanctions qu'il entraîne. En période de haute conjoncture, pour beaucoup de personnes éloignées de l'emploi, trouver un emploi durable et de qualité est très difficile et nécessite un processus parfois très long. Avec la crise économique que nous allons connaître dans les années à venir, cet objectif s'éloigne encore davantage, et il est d'autant plus inacceptable de sanctionner (et de renvoyer, soit vers l'aide sociale, soit vers la débrouille individuelle) les demandeurs d'emploi qui ont des difficultés à se réinsérer sur le marché du travail.

La formulation des offres d'emploi et de leurs exigences sont souvent telles que les personnes éloignées de l'emploi n'osent plus postuler. Un travail de mise en regard de l'offre d'emploi et des compétences exigées doit être organisé par le service public de l'emploi.

Seul ce travail permettra un accompagnement réel des demandeurs d'emploi et leur permettra de trouver une intégration de qualité dans l'emploi.

En Région bruxelloise, le bilinguisme est demandé dans la plupart des offres d'emploi. Il faut augmenter encore le nombre de formations en langues (particulièrement en néerlandais) et inciter les demandeurs d'emploi à apprendre la deuxième langue nationale. En même temps, il faut qu'Actiris fasse un tableau objectif des postes pour lesquels le bilinguisme est absolument nécessaire, tout en évitant la surqualification.

Vu la situation institutionnelle spécifique en Région bruxelloise, le MOC revendique :

- L'accroissement des moyens alloués aux actions d'insertion professionnelle. Cela doit par ailleurs s'accompagner de:
 - la définition en commun, par les acteurs de terrain et les pouvoirs subsidiants, des critères d'une agréation accordée aux opérateurs de formation dont la qualité de travail doit être vérifiée;

- la mobilisation de fonds de garantie pour pallier les retards de liquidation des subventions du Fonds Social Européen.
- Une amélioration de l'articulation emploi-formation par une gestion politique coordonnée de ces matières.
- Le recours à des formateurs pédagogiques qui assurent personnellement et activement une médiation entre les chômeurs allochtones et les employeurs (cela est également valable pour certaines sous-régions de Wallonie, par exemple dans les grandes villes).

Enfin, le MOC demande aux Régions et aux Communautés de réclamer la restauration complète des droits au congé éducation payé, voire l'augmentation du nombre d'heures admissibles pour les formations choisies par le travailleur. Dans le cas où le CEP serait prochainement régionalisé, le MOC attend des Régions wallonne et bruxelloise et de la Communauté française qu'elles décident de réformer le dispositif dans le sens de la reconnaissance des droits culturels des travailleurs, ce qui passe notamment par le retour à la situation initiale.

THÉMATIQUE 10: EMPLOI

Les effets concrets de la crise financière et économique sur la situation de l'emploi apparaîtront progressivement dans les années à venir. Pour 2009, la Banque Nationale de Belgique parle de 57.000 emplois en moins dans notre pays. Qu'en sera-t-il par la suite? Il est difficile de prévoir l'évolution de la crise et il est donc très important de prendre des mesures dans la perspective d'en limiter au maximum les impacts en matière d'emploi. Conserver et développer l'emploi de qualité ne peut se faire que si on réfléchit avec une vision à moyen terme, dans une logique de développement durable, tout en investissant en urgence des moyens qui permettent de sauver ce qui peut l'être à court terme.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE ...

Pour le Mouvement, la revendication de l'emploi durable et de qualité reste centrale.

Ce n'est pas qu'une revendication à court terme. Il faut dès aujourd'hui réfléchir et mettre en place des politiques pour les emplois de demain. A cette fin, nous réclamons des investissements dans la recherche et le développement notamment dans des secteurs qui allient environnement et emploi. Le MOC revendique le développement de projets en matière d'économie d'énergie (isolation, transports en commun) et également de perspectives comme le développement des énergies renouvelables, en ce compris des investissements à effectuer par les autorités publiques dans les infrastructures publiques (écoles, centres culturels, administrations,...).

Les gouvernements régionaux peuvent jouer un rôle décisif à cet égard, et pas seulement en offrant des primes aux ménages : ils doivent favoriser la conclusion d'accords de branche entre partenaires sociaux dans les filières du développement durable, encourager l'orientation des formations initiales et continuées dans les secteurs concernés, effectuer les investissements publics qui sont productifs d'emplois durables et non délocalisables.

Par ailleurs, nous attendons des gouvernements qu'ils parlent moins des pénuries d'emploi et qu'ils agissent davantage pour répondre aux réels besoins en matière de fonctions critiques. 2 4

Le service public de placement doit effectuer une réelle évaluation des postes de travail réellement disponibles. Pour nous, il est de plus indispensable que cette évaluation contienne un volet qualitatif c'est-à-dire incluant d'un côté les exigences, les compétences et niveaux de formation souhaités et d'autre part les conditions de travail et salariales du poste à pourvoir. C'est seulement à partir de là qu'on pourra identifier le nombre et la localisation des postes de travail réellement disponibles. Véhiculer un discours global à propos de « pénuries d'emploi » ne fait qu'accentuer la pression sur le marché du travail et sur les conditions de travail.

La problématique de l'emploi des jeunes et les discriminations à l'embauche est encore bien présente. Le MOC demande le développement d'actions spécifiques liées au public jeune et en vue de lutter contre les discriminations notamment au travers du développement de la formation en alternance et des actions d'insertion. Il ne s'agit pas seulement d'organiser l'accompagnement comme cela est réalisé dans le cadre de Job tonic. Il faut revoir le système des aides à l'embauche.

Les gouvernements régionaux doivent encourager et accompagner chaque entreprise à embaucher, intégrer ou maintenir au travail un certain nombre de personnes handicapées et faire respecter les quotas en secteur public. Quant à l'emploi en milieu spécialisé (ETA), il devrait être subsidié sur base d'un nombre d'équivalents temps plein plutôt que d'un nombre de places, afin de permettre le travail à temps partiel et la souplesse pouvant répondre aux difficultés de certaines personnes malades et handicapées.

La formulation des offres d'emploi et de leurs exigences sont souvent telles que les personnes éloignées de l'emploi n'osent plus postuler. Un travail de mise en regard de l'offre d'emploi et des compétences exigées doit être organisé par le service public de l'emploi.

Seul ce travail permettra un accompagnement réel des demandeurs d'emploi et leur permettra de trouver une intégration de qualité dans l'emploi.

L'accès à l'emploi dépend aussi de nombreux autres facteurs, entre autres la mobilité, la santé, la garde des enfants,...

Le MOC revendique le développement d'emploi dans le secteur non marchand public ou associatif pour rencontrer ces besoins.

Cela permettrait à la fois de créer de l'emploi dans les secteurs concernés (garde d'enfants,...), et également de favoriser l'accessibilité à l'emploi, et ce principalement pour les femmes.

Pour à la fois développer l'emploi et aussi permettre un meilleur équilibre entre l'emploi et la vie familiale, le MOC revendique que soit réfléchit et mis en oeuvre un plan global et cohérent de réduction du temps de travail. Les perspectives liées à la crise financière et économique, la « performance » de la Belgique en matière de productivité par personne mise à l'emploi, ainsi que la nécessité absolue de revoir notre modèle de développement sont autant d'arguments qui plaident pour que le partage du travail soit remis rapidement en chantier.

Le développement des titres-services avait pour objectif premier de « blanchir » du travail non déclaré. Le nombre de personnes occupées aujourd'hui au travers de ce système montre que les besoins pour ce type de travail existent. Néanmoins, l'incitant fiscal et les aides massives octroyées aux entreprises concernées représentent un coût colossal pour l'Etat sans offrir un statut complet aux travailleurs concernés. Le MOC demande un encadrement plus strict des entreprises agréées titres-services. Les bénéfices générés par cette activité doivent être investis dans le capital travail de l'entreprise afin de pouvoir maintenir les travailleurs à l'emploi quand ils n'ont plus accès aux aides à l'emploi, et de leur octroyer une évolution barémique décente. Sans cette obligation, on assiste à l'organisation d'un turn-over des travailleurs. De plus, l'obligation de dispositif de formation et d'encadrement, de respect des conditions de travail,... sont des critères qui doivent être ajoutés pour l'octroi de l'agrément titres-services.

Nous restons par ailleurs farouchement opposés à l'élargissement des titres-services à l'accueil de l'enfance et aux soins des personnes¹² car nous privilégions en ces domaines des formules de financement public qui permettent de garantir le caractère non-marchand et la qualité des emplois.

Enfin, le MOC revendique le soutien au développement de projets d'économie sociale qui se situent dans une logique de développement local, durable et qui s'adressent à des publics faiblement qualifiés.

THÉMATIQUE 11: EUROPE

L'Europe s'occupe de nous au quotidien, que nous le voulions ou pas. Elle intervient par des règles, des lois, des directives qui influencent ce qui se passe près de chez nous en matière, par exemple, d'environnement, d'emploi, de service public ou de fiscalité.

Le Parlement européen représente la «voix des peuples» des 27 Etats membres de l'Union. Il est chargé de surveiller l'élaboration des réglementations. Les députés européens qui le composent peuvent donner leur avis sur les propositions que fait la Commission européenne. Ils peuvent adopter, rejeter ou modifier ces propositions.

Le 7 juin prochain, nous serons chargés de désigner les 22 députés représentant la Belgique. Nous pourrons surtout désigner celles et ceux qui nous semblent les mieux à même de défendre les positions qui sont les nôtres; pour une Europe qui favorise des emplois, une citoyenneté, une fiscalité, une politique d'immigration meilleurs, durables et plus justes pour tous.

POUR LA PROCHAINE LÉGISLATURE

Gouvernance économique et financière

L'Europe est le niveau pertinent pour réguler le capitalisme financier et lutter contre l'économie-casino qui remet en cause une série d'éléments du compromis social européen. L'Union européenne doit :

- remettre la finance au service de l'économie et non l'économie au service de la finance, au moyen de tout instrument permettant de lutter contre la spéculation et la prise de risque inconsidéré, par exemple via l'adoption d'une taxe de type Tobin-Spahn; revoir aussi les normes comptables et financières et les régimes de supervision afin de renforcer la stabilité financière, et renforcer les instruments de régulation;
- opérer une réforme de la gouvernance d'entreprise (participation accrue des travailleurs, stratégies de long terme, obstacles légaux au dumping social et aux délocalisations);

- développer une vraie gouvernance économique de la zone euro, avec une coordination accrue des politiques économiques, fiscales (harmonisation de l'assiette de l'impôt des sociétés, rapprochement des taux, imposition du capital-épargne et entreprises);
- lutter contre les paradis fiscaux par un contrôle des mouvements de capitaux avec les places offshore non coopératives; supprimer le secret bancaire dans la zone euro (Belgique, Luxembourg, Autriche);
- développer la coordination des politiques budgétaires. En particulier, mieux articuler les récents plans de relance de l'économie (nationale) adoptés par divers gouvernements dans une perspective de relance européenne vers une économie pauvre en carbone;
- mener une politique monétaire davantage axée sur une croissance économique durable, la création d'emplois et la lutte contre les bulles spéculatives que sur l'inflation.

Droit des travailleurs

L'Europe élargie était annoncée comme une Europe du rattrapage social ; aujourd'hui, elle est une Europe de la concurrence sociale. Il faut d'ici 2011 :

- revoir la directive sur le détachement des travailleurs afin d'offrir davantage de garanties que la libre circulation des travailleurs et la libre prestation de services n'aillent pas à l'encontre des acquis sociaux;
- renforcer le dialogue social, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'au niveau européen (interprofessionnel et sectoriel); pour ce faire, il serait utile de créer un secrétariat permanent du dialogue social européen, sur le modèle de notre Conseil national du travail;
- approfondir le droit du travail européen (notamment information-consultation, temps de travail, etc.) et ne pas laisser libre cours à la tendance actuelle à la flexicurité, dont la Commission s'inspire pour flexibiliser, mais jamais pour sécuriser;
- appuyer, du côté syndical, les revendications sociales et salariales des travailleurs de l'Est, afin de réaliser une harmonisation dans le progrès.

Par ailleurs, 2010 sera l'Année européenne de lutte contre la pauvreté. Le revenu minimum est une matière pour laquelle les gouvernements sont compétents. Par exemple, en créant un mécanisme européen qui imposerait aux Etats membres de faire en sorte que leurs allocations sociales, de remplacement ou complémentaires à un salaire, atteignent ou dépassent le seuil de pauvreté (60% du revenu médian du pays).

Libéralisations et avenir des services d'intérêt général

La libéralisation des services publics va bon train, mais la Commission persiste dans son refus de proposer une directive-cadre sur les services publics.

- il faut fixer définitivement et de façon claire la liste des secteurs de services qui n'entrent pas dans la logique du marché et qui ne sont donc pas soumis aux règles européennes de concurrence;
- pour les secteurs libéralisés, comme l'énergie et la Poste, il faut un monitoring de l'emploi, de la qualité de l'emploi, et du développement durable :
- il faut encourager l'économie sociale et le secteur non-marchand au niveau européen, en particulier dans le cadre des objectifs communautaires du développement durable.

Développement durable et post-Kyoto

L'Europe devrait intégrer les exigences du développement durable dans toutes ses politiques :

- dans sa politique commune des transports: transfert modal, création d'infrastructures européennes de ferroutage, renforcement transport fluvial, etc.;
- dans sa politique budgétaire : pacte de stabilité tenant compte des exigences d'investissements publics élevés en matière d'énergie renouvelable, de transports durables, d'isolation des bâtiments, etc.;
- dans sa politique fiscale : création d'une fiscalité incitative européenne, taxes vertes, etc.;
- dans sa politique de concurrence : dérogations à l'interdiction des aides d'État lorsque cellesci visent à préserver l'environnement, mais aussi lorsqu'elles visent les différents aspects du développement durable, y compris la cohésion sociale;
- dans sa politique agricole: fin des subsides à l'exportation, soutien à une agriculture de qualité..., par le respect de l'environnement, des travailleurs de la filière (aspects sociaux), des consommateurs (santé publique) et des peuples (souveraineté alimentaire);
- dans sa politique sociale : nouvelles formations et qualifications des travailleurs rendues nécessaires par l'adaptation de l'économie européenne au développement durable, soutien pour les périodes de transition;
- et aussi dans sa politique industrielle, commerciale, de coopération au développement...

Les politiques d'asile et d'immigration renvoient l'Union à ses choix fondamentaux et à ses valeurs proclamées : liberté, sécurité, justice, mais aussi coopération, développement, diversité culturelle, intégration, accueil et protection. Elle doit pouvoir mener une politique d'immigration qui ne soit pas dictée par des considérations exclusivement économiques, mais par des objectifs sociaux et de respect des droits de l'homme.

Aide au développement

L'UE a tendance à remplacer son aide « traditionnelle » aux pays en développement par une conception du développement par le libre-échange et le commerce. L'Europe doit s'efforcer de préserver ses liens privilégiés avec les États africains dans une optique de réel développement et non de concurrence économique ou commerciale sur l'échiquier international.

Budget

Dans le contexte actuel de creusement des déficits budgétaires et d'augmentation des dettes publiques, il est à craindre que les contributions nationales au budget européen — en particulier pour la cohésion sociale — ne fassent les frais, au final, de la crise financière et économique.

Il faut donc poser deux questions:

- est-on prêt à accroître le budget européen, par exemple en le finançant notamment par un impôt européen sur les bénéfices des sociétés ?
- si nos priorités pour l'Europe sont la cohésion sociale et le développement durable, est-on d'accord pour traduire cela dans des budgets et instruments financiers ambitieux ?

